



JOURNAL DES DEBATS

425

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 9 – 2015

Séance

du mercredi 17 juin 2015

Présidence : Jean-Yves Gentil, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Rapport du Gouvernement au Parlement relatif aux votations populaires portant sur l'appartenance cantonale de Moutier et d'autres communes du Jura bernois
4. Question écrite no 2723
Quel avenir pour les deux frères Ouïgours dans la prison dorée ? Didier Spies (UDC)
5. Interpellation no 835
Développement durable : quid de l'après Juragenda 21 ? Raphaël Ciochi (PS)
22. Résolution no 164
Responsabilité sociale pour la Coupe du monde de football. Jean-Pierre Petignat (CS-POP)

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et des observateurs de Moutier et de Sorvilier.)

1. Communications

Le président : Mesdames et Messieurs les Députés, chers et chères collègues, Madame et Messieurs les membres du Gouvernement, Monsieur le Secrétaire du Parlement, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir d'ouvrir notre sixième séance plénière de l'année en vous souhaitant la plus chaleureuse des bienvenues tout en vous précisant, d'emblée, quelques éléments techniques et horaires à son propos.

Selon nos calculs, nous devons siéger aujourd'hui jusqu'à environ 17.30 heures–18 heures avec, une fois de plus,

la ferme détermination d'épuiser notre ordre du jour. En fonction, notamment, de notre débat consacré au rapport du Gouvernement relatif aux votations populaires portant sur l'appartenance cantonale de Moutier et d'autres communes du Jura bernois et du fait que nous devons interrompre nos travaux à 11.30 heures pour le vernissage de l'œuvre «Moulin à histoire» de Jean-Pierre Gerber et de la sculpture «La Grande Madre» d'Umberto Maggioni dans les jardins de l'Hôtel du Parlement et du Gouvernement, je vous propose de faire exceptionnellement l'impasse sur notre traditionnelle pause matinale. En revanche, nous veillerons à faire un intermède cet après-midi où nous nous retrouverons ici à partir de 13.45 heures. Voyez-vous une objection à ce processus ? Monsieur le député Thomas Stettler.

Motion d'ordre :

M. Thomas Stettler (UDC) : Je tiens ici à intervenir dans le cadre de l'ordre du jour, raison pour laquelle je viens tout de suite à la tribune pour présenter la motion d'ordre suivante.

Une magnifique œuvre d'art a pris place devant l'entrée de ce bâtiment. Une œuvre qui réunit art, histoire et terroir. L'art par ses formes hors du commun et le dynamisme de ses pièces. L'histoire par l'expression des meules superposées qui démontrent combien la Question jurassienne a donné de grains à moudre. Et le terroir par les farines qui ressortent du moulin, nécessaires pour créer le pain politique, nourriture de base à la création de notre République. De plus créée par un artiste du cru.

Mon intervention ne se veut en rien péjorative envers l'œuvre ou l'artiste en soi, que j'applaudis vivement.

Je veux juste poser la question au Parlement s'il pense qu'il est juste de quitter le travail prématurément et de s'envoyer un apéro tout en sachant que le jeton de présence sera de toute façon entièrement payé par le contribuable.

Le groupe UDC aurait souhaité que cette cérémonie de vernissage ait lieu après la séance de travail, comme nous l'avons fait pour honorer la visite du bus commémorant les 200 ans de l'entrée dans la Confédération du canton de Genève.

Je ne peux accepter que le Gouvernement impose au Bureau du Parlement une récréation avant l'heure. Ceci n'est pas sérieux !

Sachant qu'un ordre du jour aussi fourni pourra difficilement être terminé aujourd'hui, je vous propose de continuer les débats jusqu'à midi. Au cas contraire, nous devons accepter d'être payés durant l'apéro et les petits fours.

Je remercie le président de soumettre au vote ma proposition et vous remercie de votre soutien et de votre attention.

Le président : J'ai visiblement bien fait d'ouvrir la discussion à ce propos. Elle est ouverte. Il n'y a rien qui est imposé en plus ! Il faut presser. Madame Aude Zuber, vous avez la parole.

Mme Aude Zuber (PDC) : J'aimerais répondre à Thomas Stettler.

Le président : Vous devez vous déplacer à la tribune.

Mme Aude Zuber (PDC) : J'aimerais répondre à Thomas Stettler. Je trouve dommage de soumettre cette proposition au vote. Je peux comprendre son avis mais il ne faut pas oublier que, trente minutes, ce n'est pas non plus la fin du monde, surtout que, la culture, ça nourrit l'Homme. Et je pense que ça pourrait même venir nous aider à voter juste. Il n'y a pas le bien et le mal mais je pense que ça ne peut que nous nourrir l'esprit et, vraiment, je suis, on va dire, assez choquée de son intervention.

Pour moi, la culture, c'est une fierté jurassienne. On devrait plutôt faire sa promotion qu'essayer de la passer sous silence. Merci. (*Applaudissements.*)

Le président : Le Gouvernement souhaite-t-il s'exprimer ? Monsieur le Président, c'est à vous la parole.

M. Michel Thentz, président du Gouvernement : Voilà une séance de Parlement qui démarre en trombe avec une remise en question d'une décision qui n'a nullement été imposée, Monsieur le Député, par le Gouvernement mais proposée au Bureau de votre Parlement pour une action qui, symboliquement, est extrêmement intéressante le jour même où nous allons discuter en particulier du rapport relatif à la votation communaliste de Moutier.

Nous avons ici un artiste du Jura bernois qui souhaite marquer son attachement à notre Canton en offrant à votre Parlement, à notre Gouvernement, à la population jurassienne, une œuvre qui symbolise historiquement la création du Jura. Alors que l'on attermoie pour une demi-heure de séance de Parlement qu'il faudrait ou non décompter des jetons de présence me paraît être un tout petit peu réducteur. C'est une magnifique occasion, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Madame et Messieurs les collègues du Gouvernement, chers concitoyennes et concitoyens jurassiens, de marquer notre attachement à notre volonté de voir Moutier rejoindre notre Canton et d'affirmer notre culture jurassienne. Je vous remercie.

Le président : Monsieur le député Thomas Stettler, vous avez déposé une motion d'ordre. Vous souhaitez dès lors que nous passions à un vote. Si j'ai bien compris votre démarche, c'est de poursuivre jusqu'à midi nos travaux contrairement à cette interruption de 11.30 heures que j'ai proposée tout à l'heure. (*Une voix dans la salle : «On fait la pause alors !»*) (*Rires.*)

Je vais donc passer au vote formel de cette proposition. Les députés qui souhaitent suivre la proposition que je vous ai faite tout à l'heure, à savoir d'interrompre nos travaux à 11.30 heures pour participer à cette inauguration votent «vert»; celles et ceux qui souhaitent suivre la proposition de Monsieur le député Thomas Stettler dans le cadre de cette motion d'ordre votent «rouge». Le vote est ouvert.

Au vote, la motion d'ordre est refusée par 50 voix contre 5.

Le président : Y a-t-il un problème ? Visiblement, le problème ne va pas avoir d'incidences sur le résultat du vote puisque, par 50 voix contre 5 et 3 abstentions, vous avez décidé de poursuivre en fonction du programme que je vous ai soumis, à savoir notre pause à 11.30 heures tout en renonçant à notre pause matinale. Je vous remercie.

En ce qui concerne maintenant plus précisément notre ordre du jour puisque je n'en ai pas fini avec les communications, j'ai deux éléments à vous soumettre, soit le report à septembre du point 18 d'entente entre le Gouvernement et l'interpellateur. Pour ce qui est des points 15 à 17, nous vous suggérons une entrée en matière commune mais une discussion de détail et, bien entendu, un vote spécifique sur chacune de ces motions. Voyez-vous une objection à cette proposition ? Ça n'a pas l'air d'être le cas.

Je vous en remercie et me dois de vous indiquer que, toujours en relation avec le thème du rapport du Gouvernement relatif aux votations populaires portant sur l'appartenance cantonale de de Moutier et d'autres communes du Jura bernois, le Bureau du Parlement a été interpellé par les observateurs de Moutier et Sorvilier afin qu'il envisage d'étendre leur statut à des représentantes ou représentants d'autres communes du Jura méridional. S'agissant du Bureau, s'il s'est dit disposé à une telle éventualité, il a toutefois répondu qu'il souhaitait d'abord être saisi officiellement d'une demande en provenance des exécutifs de ces communes intéressées à désigner un observateur au Parlement.

Cette précision encore à propos de nos débats d'aujourd'hui : nous invitons les députés qui désirent intervenir dans la discussion de détail relative aux comptes 2014, qui figurent au point 8 de notre ordre du jour, à bien vouloir s'inscrire au préalable à la tribune.

En vrac, deux ou trois éléments pour vous signaler d'abord que c'est avec grand plaisir que notre vice-présidente Anne Roy et moi-même avons rejoint le Tessin vendredi dernier pour participer à la rencontre des présidents des parlements cantonaux à Bellinzona et leur adresser les salutations amicales de la population jurassienne. Thème de la discussion traditionnellement organisée dans ce cadre : formes de débat et temps de parole. Nous avons pu ainsi constater qu'en comparaison intercantonale, le Parlement jurassien jouissait d'une liberté relativement considérable en matière de prise de parole même si je n'ai évidemment pas pu m'empêcher d'indiquer que, dans l'exercice de mon mandat, il m'était arrivé d'intervenir pour rappeler à l'ordre députés et ministres confondus à l'heure des questions orales.

Autre rencontre intercantonale : l'assemblée annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires qui se tiendra cette année les 18 et 19 septembre à Liestal avec pour thème principal – on y revient – la liberté de ton et l'art oratoire lors des débats au législatif cantonal. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez vous inscrire jusqu'au 15 août, mais

– attention ! – jusqu’au 25 juin prochain si vous avez l’intention de passer les deux jours sur place à Bâle-Campagne. Tous les renseignements nécessaires sont à votre disposition auprès de notre secrétaire.

Du football enfin pour me féliciter qu’il ait été possible de monter une équipe compétitive pour le tournoi interparlementaire qui se tiendra les 21 et 22 août à Schwyz. A ma connaissance, le dernier inscrit est votre serviteur et nous pouvons sincèrement nous réjouir de légitimes ambitions. (*Rires.*)

J’en ai fini avec mes communications et nous pouvons passer au point 2 de notre ordre du jour.

2. Questions orales

Le président : Quatorze députés se sont inscrits. Il est 8.45 heures. J’ouvre donc cette séance des questions orales en passant tout de suite la parole à Madame Marie-Françoise Chenal, que j’invite à la tribune.

Construction d’un nouvel hangar par les Chemins de fer du Jura à Saignelégier : solution en bois ?

Mme Marie-Françoise Chenal (PDC) : Dans le Journal officiel no 14 du mercredi 22 avril, le Service du développement territorial, Section de la mobilité et des transports annonce la mise à l’enquête publique, par les Chemins de fer du Jura, de la construction d’un troisième dépôt pour les trains en gare de Saignelégier.

Nous ne pouvons que nous réjouir de tout développement concernant la mobilité comme tout autre projet dans notre région.

Mais, car il y a un mais..., le bâtiment projeté d’une longueur de 52 mètres et large de 16,9 mètres, ce qui représente 884 m², sera réalisé de manière classique avec une ossature métallique.

Dans une région forestière, je m’étonne qu’une charpente bois ne soit pas projetée, d’autant plus que le marché du bois subit comme toute autre industrie une forte baisse suite à la chute de l’euro ou du franc fort.

L’économie forestière soutient le trafic marchandises des CJ par ses livraisons de bois par wagons. Malgré cela, les CJ ont supprimé depuis quelques années la pose de traverses en bois.

D’où ma question : que pense le Gouvernement de cette solution ? Ne serait-il pas plus judicieux, dans une région où la production de bois est très importante, de justement l’utiliser pour une construction de ce type ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l’Environnement et de l’Équipement : Oui, je crois que nous pouvons, le Gouvernement avec l’auteur de l’intervention, nous réjouir de la construction de ce nouveau dépôt qui est en tout premier lieu le signe de la vitalité du réseau ferroviaire des Franches-Montagnes.

C’est le signe aussi que les CJ accomplissent leur mission, continuent à être l’opérateur important et reconnu, non seulement par le canton du Jura mais aussi par l’Office fédéral des transports.

La question n’étant cependant pas là, j’en reviens à la thématique de la construction en bois pour rappeler que l’Etat,

quand il est acteur, quand il est maître d’œuvre, quand il s’occupe de ses propres projets, chaque fois qu’il le peut, tâche de construire en bois. Nous avons un projet important qui est en cours de déploiement actuellement, une grande construction pour la Division commerciale, puis «Santé-Social-Art», ici même à Delémont. Un chantier de plusieurs dizaines de millions, dont la structure porteuse est en bois et qui matérialise physiquement le choix du Gouvernement en faveur d’une telle variante lorsque celle-ci est possible, lorsqu’elle est de son ressort.

Plusieurs interventions ont d’ailleurs été mises dans ce sens au sein même de ce Parlement pour sensibiliser les autorités à cette thématique.

Je dois vous rappeler néanmoins que, pour ce projet, la structure porteuse est en bois. Mais en ce qui concerne l’habillage des façades, nous avons récemment dû prendre une décision pour respecter les budgets et pour opter pour une solution qui soit durable, à savoir de renoncer à l’habillage des façades avec des panneaux en bois au profit d’une autre matière puisque, évaluation faite, cette variante-là sur un volume tel que celui-là pose beaucoup plus de problèmes qu’elle n’en résout, n’est pas durable et génère des coûts insupportables.

Mais ici, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, nous sommes dans un autre contexte : l’ouvrage n’est pas celui de l’Etat. L’ouvrage est celui d’une société anonyme indépendante que sont les CJ. L’ouvrage, par ailleurs, n’est pas directement subventionné par le Canton; ce sont les CJ qui financent la construction et, donc, les coûts induits sont pris en charge, au titre du trafic régional, par la Confédération et les cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel.

Il faut préciser qu’en parallèle de la demande de permis de construire, un examen technique, selon le droit fédéral ferroviaire, est en cours.

Nous n’avons pas été approché en tant qu’Etat sur ces caractéristiques, Madame la Députée, mais le mandat donné par les CJ au bureau d’ingénieurs était de réaliser le bâtiment au meilleur coût et – ce n’est pas rien – de rester dans l’identité visuelle du nouveau dépôt de bus et du dépôt ferroviaire existant, intégration urbanistique oblige.

Pour l’utilisation du métal en lieu et place du bois, on doit encore distinguer l’enveloppe extérieure de la structure du bâtiment. Concernant la structure, le choix du métal, nous a-t-on dit, n’a pas été fait pour des raisons de coût; la raison vient du fait qu’une charpente en bois demande une hauteur de bâtiment supplémentaire. Autrement dit, pour une même hauteur intérieure utilisable, le bâtiment aurait pris plus de place, avec un impact visuel plus important à l’ouest pour les bâtiments d’habitation et au sud des voies.

Pour l’enveloppe extérieure, je vous renvoie à l’expérience que nous vivons actuellement pour le bâtiment en construction de l’Avenir 33. Nous ne saurions, en tant qu’Etat, intervenir auprès de cet opérateur pour lui demander d’appliquer à son propre projet une variante à laquelle nous avons dû renoncer pour des questions de coût, ceci sans remettre en cause le bien-fondé de l’approche prioritairement appuyée sur la réalisation en bois.

Mais, encore une fois, ici même, ce projet n’étant pas celui de l’Etat, les CJ l’ont conduit souverainement dans le contexte que je viens de vous décrire.

Mme Marie-Françoise Chenal (PDC) : Je suis satisfaite.

Affiches politiques aux abords des routes et sur les cantons-délabres

M. Fabrice Macquat (PS) : Lors de la campagne en vue des votations du week-end dernier, nous avons pu voir fleurir des affiches, surtout celles d'un certain parti politique, aux abords des routes jurassiennes.

Je ne parlerai pas du contenu de ces affiches qui n'a visiblement et heureusement pas réussi à déconcentrer les automobilistes jurassiennes et jurassiens !

Ma réflexion porte sur l'emplacement de ces affiches et l'autorisation d'en poser au bord des routes cantonales et communales.

Ma question est la suivante : la pose d'affiches au bord des routes cantonales et communales ainsi que sur les cantons-délabres est-elle autorisée ? Et si la réponse est non, les services compétents du Canton vont-ils permettre une floraison d'affiches en bordure des routes jurassiennes à l'occasion des élections de cet automne ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : L'affichage en bordure des routes est régi par des dispositions annexes à la loi fédérale sur la circulation routière, à la loi cantonale sur la construction et l'entretien des routes et également par des dispositions de droit communal. De sorte qu'en principe, l'affichage dans un certain gabarit autour de la route est sujet à autorisation. A partir d'une certaine distance, les choses deviennent différentes.

Naturellement, la question se pose aussi de savoir si l'affichage considéré se fait sur le domaine public, dans quel cas il faut vérifier si c'est le domaine cantonal ou le domaine communal ou si c'est le domaine privé. On a vu des gens militer clairement, au moyen de leur propriété privée, en mettant à disposition des espaces pour cet affichage, contre lequel il était difficile d'intervenir sous l'angle des règles de la circulation routière.

J'ai vu comme vous, Monsieur le Député, la floraison de ces panneaux, en l'occurrence d'un certain parti cette fois-ci – il n'a pas l'apanage de l'affichage tous azimuts – qui nous ont rappelé quand même aux impératifs de cette thématique, à un moment, il est vrai, où une intervention auprès du comité d'initiative ou du parti concerné aurait plus été assimilée à une prise de position de l'Etat contre l'initiative qu'à un rappel utile de dispositions protectrices pour les usagers de la route qui, d'ailleurs, ne se sont pas laissés démonter puisqu'ils ont tenu le cap aussi bien au volant de leur voiture que dans le vote final tel qu'il s'est matérialisé dans le résultat ce dimanche.

Mais ce que vous nous rappelez ici est important et il a été envisagé, d'entente avec l'équipe de direction du Service des infrastructures, qu'un rappel serait fait dans ce sens pour éviter – rendez-vous électoraux importants et cumulés cet automne obligent – que l'utilisation de l'espace public et notamment routier se fasse de manière débridée dans un contexte qui ne le commande pas.

M. Fabrice Macquat (PS) : Je suis satisfait.

Même présidente des conseils d'administration de l'Hôpital du Jura et de l'Hôpital neuchâtelois

M. Alain Bohlinger (PLR) : Dès la nomination connue de la présidente du conseil d'administration de l'Hôpital neuchâ-

telois, Madame de Vos Bolay, alors déjà présidente de l'Hôpital du Jura, le PLR s'est fortement inquiété des conséquences éventuelles de cette double casquette.

Alors que le directeur de notre établissement est proche, de par son expérience, des hôpitaux universitaires bâlois et que les patients jurassiens ont l'habitude de recourir à leurs services lors de traitements spécialisés, il nous semble qu'à l'inverse, la présidente du conseil d'administration pourrait préférer un rapprochement vers les établissements neuchâtelois qui, c'est bien connu, connaissent actuellement de gros problèmes de gestion, aussi bien financiers que de personnel médical spécialisé.

Le groupe PLR considère qu'il n'est pas opportun qu'une même personne préside deux conseils d'administration. Le groupe PLR demande qu'un choix de site soit fait rapidement. D'où ma question : quel est l'avis du Gouvernement ? Je vous remercie de votre réponse.

M. Michel Thentz, ministre de la Santé : Le renouvellement du conseil d'administration de l'Hôpital du Jura interviendra avec la nouvelle législature.

En ce qui concerne la présidence de celui-ci et la problématique de la double présidence en particulier, il s'agira d'ici là de tirer un bilan de cet état de fait particulier, qui présente des avantages et peut présenter des inconvénients.

En ce qui concerne les avantages, ceux-ci doivent être évidemment évalués en termes de développement de synergies, de prestations réparties entre établissements hospitaliers non universitaires. Il me paraît nécessaire de préciser ici que si, certes, nous avons à développer – et j'y tiens particulièrement – des prestations avec les hôpitaux universitaires, nous ne pouvons pas et n'avons pas à développer toutes les prestations avec les hôpitaux universitaires. Une fois de plus, nous devons maintenir dans les hôpitaux non universitaires un certain nombre de prestations qui sont de leur niveau. Si nous souhaitons maintenir, forger un avenir pour notre hôpital jurassien, cela doit se faire aussi en travaillant de concert avec les hôpitaux non universitaires.

Nous devons également évaluer les risques. Il y en a, il est vrai. Risques qui peuvent être notamment de conflit de loyauté, de conflit d'intérêt d'une même présidence de deux établissements hospitaliers non universitaires.

Cette double casquette existe réellement depuis le mois d'octobre de l'année dernière. Il paraît nécessaire de ne pas se précipiter pour prendre une décision. Je souhaite, et le Gouvernement avec moi, utiliser les six mois qui nous séparent de la fin de la législature pour faire un bilan objectif de cette double casquette en ce qui concerne les avantages et les risques liés à celle-ci. Et c'est en toute connaissance de cause que le Gouvernement jurassien maintiendra ou non la présidente à la tête du futur conseil d'administration qui sera réformé au moment de la nouvelle législature.

M. Alain Bohlinger (PLR) : Je suis partiellement satisfait.

Faillite de l'association Profora BEJUNE

M. Daniel Meyer (PCSI) : Nous avons appris par la presse, le 10 juin dernier, que l'association Profora BEJUNE était en faillite avec une dette de 600'000 francs. Tout le personnel a été licencié et les migrants qui suivaient les cours sont laissés pour compte.

Le canton du Jura est partenaire de cette association et lui verse une large contribution annuelle.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement jurassien comment une association soutenue par trois cantons a pu creuser une dette de 600'000 francs ? Finalement, quel sera le montant à la charge du canton du Jura ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Michel Thentz, ministre des Affaires sociales : Tout comme vous, le Gouvernement jurassien a appris également par la presse la mise en faillite de l'institution Profora, qui n'est pas un partenaire direct de l'Etat mais indirect puisque celui-ci, tout comme pour deux autres cantons, se fournit en prestations auprès de l'institution Profora.

Profora est en particulier un partenaire de l'AJAM, du Service de la population et également du Service de l'action sociale dans un objectif, vous l'avez relevé, d'intégration des populations migrantes. Elle joue donc un rôle important dans les objectifs de mise en œuvre de programmes cantonaux d'intégration.

A ce stade, le Gouvernement est en train d'étudier les conséquences. Je n'ai par conséquent pas une réponse directe à vous fournir puisque nous étudions en effet actuellement, financièrement, les implications qu'une telle mise en faillite va avoir pour notre Canton, pour les trois cantons cosignataires, mais pour notre Canton en particulier. Je n'ai donc pas aujourd'hui d'informations exactes quant au coût financier pour notre Canton de cette faillite mais il s'agira aussi d'évaluer les conséquences directes pour les personnes qui suivent des cours auprès de Profora. En particulier, il faudra discuter avec l'AJAM de ce qu'il va advenir de l'offre en cours à laquelle elle pouvait avoir accès ainsi.

Donc, pas de réponse précise à votre question. Le Gouvernement est en effet en train d'étudier les conséquences financières et pratiques de cette faillite.

M. Daniel Meyer (PCSI) : Je suis satisfait.

Projet-pilote d'abattage mobile des animaux à Zurich

M. Jean-Pierre Petignat (CS-POP) : Le vétérinaire du canton de Zürich a autorisé un éleveur de vaches bio à se passer des abattoirs, selon une information du «Tages Anzeiger». Quand l'éleveur abat un animal, ce dernier est saigné dans un abattoir mobile puis conduit dans une maison spécialisée où l'équarrissage a lieu.

L'abattage de bœufs dans les champs, destiné à leur éviter un stress inutile et la crainte de mourir, fait l'objet d'un projet-pilote dans le canton de Zürich.

Si la pratique se répand en Allemagne, elle suscite le débat en Suisse et n'est autorisée que pour le gibier en enclos et les bisons.

J'aimerais savoir si le Gouvernement a déjà abordé le sujet et quelle est son appréciation sur cette nouvelle pratique d'abattre les animaux domestiques. Je vous remercie.

M. Michel Thentz, ministre de la Santé : Le Gouvernement jurassien ne connaît pas exactement la teneur du projet-pilote pour lequel le canton de Zurich a délivré une autorisation provisoire pour une durée déterminée. Ce n'est en effet pas un sujet de préoccupation majeure pour le Gouvernement même si, en effet, il est sensible à ce type de thématique.

Le Gouvernement n'a pas étudié la question parce qu'il n'y a, à l'heure actuelle, dans notre Canton, pas eu de demande formelle de ce type.

A priori, à notre connaissance, les vétérinaires cantonaux ne favorisent pas ces pratiques pour des raisons essentiellement d'hygiène et d'organisation. En principe, la législation fédérale ne l'autorise pas. D'ailleurs, la protection suisse des animaux estime que cette pratique n'est pas justifiée.

Si tel devait être le cas et que des demandes venaient à être avérées dans notre Canton, il s'agirait évidemment d'étudier la possibilité et la procédure nécessaire pour cette demande d'autorisation mais, à ce stade, aucune demande n'a été formulée. Le Gouvernement est attentif à ce qui se passe dans le canton de Zurich et, au besoin, prendra les dispositions nécessaires.

M. Jean-Pierre Petignat (CS-POP) : Je suis satisfait.

Salon de l'emploi franco-suisse ?

M. Romain Schaer (UDC) : A la lecture de la presse, nous apprenons que le canton du Jura se tâte à l'idée de créer un Salon de l'emploi franco-suisse alors que nos jeunes pousses jurassiennes ont toutes les peines à trouver des emplois chez nous. Que cherche le Gouvernement dans cette manœuvre ? Le Gouvernement a assurément une explication rationnelle. Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Une réponse concertée.

Effectivement, il y a un dialogue au niveau de notre Canton avec les partenaires français sur des questions de formation, sur des questions d'accès au marché de l'emploi. Et si vous avez pris le soin d'aller jusqu'au terme de l'article, vous aurez pu constater et lire que le Gouvernement, et ses différents services, que ce soit au niveau de l'économie, que ce soit au niveau des finances ou de la formation, sont extrêmement réservés. Parce que si nous n'avons pas forcément les mêmes finalités que celles que vous imaginez peut-être, nous estimons qu'il y a lieu de travailler en étroite concertation pour des questions de formation mais qu'ensuite, il y a lieu de privilégier la nature même des formations de chaque canton et de mettre en relation les écoles avec le tissu industriel ou avec le tissu socio-médical du canton et qu'un tel salon ne servirait pas du tout, je dirais, de manière pragmatique sur le terrain, les intérêts des jeunes en formation ni les intérêts des employeurs potentiels.

Donc, nous sommes extrêmement réservés mais extrêmement polis et diplomatiques. On ne claque pas la porte mais nous ne sommes pas du tout enthousiastes à cette idée.

M. Romain Schaer (UDC) : Je suis extrêmement satisfait.

Association des autorités jurassiennes au projet éolien de Tramelan

Mme Pauline Queloz (PDC) : Dans le canton du Jura, l'implantation d'éoliennes sur le territoire cantonal est une problématique délicate. Depuis 2013, le Service du développement territorial est chargé d'élaborer un plan sectoriel de l'énergie éolienne qui devrait permettre de prendre en compte l'avis de la population des communes concernées.

En revanche, en ce qui concerne l'installation de turbines sur le territoire des cantons limitrophes au canton du Jura, la population jurassienne n'a pas son mot à dire bien que, dans certains cas, elle soit particulièrement touchée puisque voisine directe des dites éoliennes.

Ainsi, au mois de mars dernier, le projet de parc éolien de la Montagne de Tramelan, qui prévoit d'ériger sept éoliennes au total, a passé la rampe lors de votations au sein de la population de Tramelan, respectivement de Saicourt. Désormais, selon les informations diffusées dans la presse hier, la municipalité tramelote a transmis le dossier aux autorités bernoises pour approbation. L'Office cantonal bernois des affaires communales et de l'organisation du territoire devrait en principe rendre une décision d'ici à fin 2015.

La commune jurassienne des Genevez, qui est voisine directe du parc éolien de la Montagne de Tramelan, n'a pas été consultée et n'a pas pu donner son avis aux autorités bernoises quant à ce projet. Elle n'a pu que déposer une opposition parmi d'autres sur lesquelles statuera le canton de Berne. Pourtant, les Genevez seront directement touchés par les conséquences d'une telle construction.

Le Gouvernement peut-il nous indiquer si et dans quelle mesure le canton du Jura est associé à la procédure lorsqu'un projet de parc éolien est en cours sur le territoire d'un canton limitrophe, voisin de communes jurassiennes ? Le Gouvernement jurassien a-t-il son mot à dire à un moment ou à un autre ? Le Canton est-il partie prenante dans ce processus ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Cette question est abordée aujourd'hui à nouveau dans un contexte qui est celui, nous le rappelle Madame la députée Queloz, de la procédure en cours d'élaboration du plan sectoriel éolien du canton du Jura.

Dans ce contexte-là, nombre d'informations, d'échanges participatifs ont été conduits par les services de l'Etat, à la demande et sur mandat du Gouvernement, qui nous ont permis de déterminer un cadre très strict dans lequel le canton du Jura veut placer le développement de l'énergie éolienne dans le futur. Un cadre strict qui fait référence à de nombreux critères d'exclusion au terme desquels nous arrivons à la conclusion qu'il est possible de faire de l'éolien sans déranger.

Il est possible de faire de l'éolien sans déranger. Il est nécessaire de faire de l'éolien pour faire de l'électricité dans le cadre du tournant énergétique. Nous ne misons pas tout sur le même cheval.

Cela étant précisé, ce document (plan sectoriel) va être mis en consultation après les vacances d'été et nous aurons l'occasion d'avoir encore un échange nourri s'agissant du cadre fixé par ce dernier.

Et nous nous plaisons à croire, au niveau du Gouvernement jurassien, que les projets concrets que d'autres entités publiques peuvent avoir concernant des réalisations éoliennes devraient le plus possible ressembler, dans leur pourtour, à ce que nous souhaitons accomplir pour le Jura lui-même et remplir les critères (exclusifs en tout cas) que les autorités jurassiennes ont déployés.

Alors, ici, je pense qu'il faut distinguer deux niveaux bien précis. Le premier niveau, c'est celui de la planification par l'Etat, que ce soit l'Etat du Jura, l'Etat de Berne, l'Etat de Vaud. Vous avez entendu ces dernières années parler de planification directrice ou de planification sectorielle, qui a con-

duit par exemple Neuchâtel, par son Gouvernement, à intervenir auprès du Conseil d'Etat vaudois suite à la possibilité avalisée par les autorités vaudoises, de retenir une zone en bordure du parc du Creux-du-Van. Alors, ça, c'est la haute planification, la planification directrice cantonale.

Au cas particulier, les échanges entre cantons se font. Nous avons récemment encore eu des échanges avec le canton de Bâle-Campagne qui imagine quelques réalisations du côté de Liesberg, le tout sous l'égide de l'Office fédéral du développement territorial, pas de problème.

Ici, nous sommes à un niveau inférieur de mise en œuvre et de réalisation d'un projet concret par ce que nous appelons, nous, dans le canton du Jura un plan spécial, ce que les Bernois appellent un plan de quartier. Ici, l'intérêt juridiquement protégé à pouvoir s'opposer, il est reconnu par la législation sur l'aménagement du territoire essentiellement aux personnes qui peuvent se prétendre lésées. Or, tel n'est pas le cas d'une entité publique telle que pourrait l'être une commune en tant que telle ou l'Etat voisin de sorte que, dans ce contexte-là, pour favoriser le dialogue, j'ai fait en sorte que les autorités communales de Tramelan soient invitées aux Genevez voici quelques années pour avoir un premier échange, favoriser ce dialogue au terme duquel le projet a continué à évoluer du côté bernois jusqu'au jour où il a été accepté en votation populaire. Il ne répond pas aux attentes des voisins des Genevez qui, dès lors, n'ont plus que la possibilité de l'opposition dans la voie juridictionnelle et non pas celle, je dirais, d'une remise en cause du projet bernois par les autorités jurassiennes. Même si, je dois le dire, nous restons en lien étroit avec les autorités bernoises de l'aménagement du territoire pour tâcher de faire entendre la voix de la commune des Genevez, qui ne s'oppose pas par principe à la réalisation même, mais qui trouve des défauts dirimants à certaines des éoliennes qui sont envisagées dans ce contexte-là.

Donc, nous faisons usage du cadre donné par le droit fédéral, qui protège les citoyennes et les citoyens en leur offrant des voies de droit mais qui ne permet pas directement à l'Etat d'intervenir sur le projet du voisin.

Mme Pauline Queloz (PDC) : Je suis satisfaite.

Projet de loi fédérale sur la surveillance des communications

M. Gilles Pierre (PS) : Ce jour même, le Conseil national débat de la révision de la loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication.

Selon les opposants à cette révision (Fondation pour la protection des consommateurs, Amnesty International entre autres), les mesures prévues dans cette révision de la loi instaurent une surveillance de masse préventive et non fondée sur des soupçons. Elles constitueraient donc une atteinte disproportionnée aux droits fondamentaux, au respect de la vie privée et à la liberté d'expression.

Aujourd'hui, toutes les communications par téléphone, via internet ou par messagerie électronique sont déjà enregistrées. Tout le monde est touché par cette surveillance. Les personnes tenues au secret professionnel ou devant protéger leurs sources, comme les avocats, les médecins ou les journalistes, ne font pas exception à la règle.

Avec la révision de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication, le temps de conservation des données serait doublé et porté à douze

mois alors qu'aujourd'hui déjà, le stockage des données en Suisse n'est pas compatible avec la jurisprudence internationale.

Les organisations auxquelles je faisais allusion il y a un instant appellent en conséquence les Chambres fédérales à se prononcer contre l'exploration du réseau câblé et contre la conservation des données, les mesures de surveillance envisagées ne respectant pas, au cas particulier, le principe de proportionnalité.

Le Jura, qui, dans le passé, a souffert de la paranoïa policière fédérale, dont l'effet chez nous fut de fichier et de surveiller des milliers de patriotes, un Jura qui s'est à l'époque véhémentement élevé contre le «Schnüffelstaat», l'Etat fouineur en français, ne peut que regarder avec méfiance ce qui se trame sous la coupole fédérale à ce propos, d'où ma question au Gouvernement : dans quelle mesure l'Etat est-il intéressé par le projet fédéral en la matière ? Quelle appréciation porte-t-il, en tant qu'Etat souverain, sur les atteintes possibles au respect des droits fondamentaux de ses citoyens et, le cas échéant, sur le fait que le droit international puisse être bafoué sur son propre territoire ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Charles Juillard, ministre de la Police : Monsieur le député Gilles Pierre, je crains que vous ne vous soyez trompé de tribune pour essayer de faire évoluer ce dossier mais c'est bel et bien, comme vous l'avez rappelé, le Conseil national et le Conseil des Etats qui sont compétents pour légiférer en la matière, de sorte que le Gouvernement, à l'époque, lorsqu'il avait été consulté sur cette modification, avait émis un certain nombre de considérations mais, globalement, avait soutenu les propositions qui étaient formulées.

Pourquoi ? Parce que, vous l'avez rappelé, la liberté, ce n'est pas à quelques jours du 23 juin que nous allons oublier à quel point les Jurassiens y sont attachés mais je crois, d'une manière générale, l'ensemble de la population de ce pays. Mais la liberté ne peut s'exercer que si la sécurité de ces mêmes citoyens est assurée.

Là, je me permets de citer ou de reprendre une citation faite par Monsieur le conseiller national Fridez dans un quotidien romand il n'y a pas si longtemps, qui disait : «La sécurité est un droit fondamental». Et je crois que c'est un point de vue que je partage entièrement. La sécurité des citoyens est aussi un droit fondamental qui garantit aussi l'expression de la liberté.

Ici, ce qui est proposé, à ma connaissance en tout cas mais je siège au Gouvernement jurassien et pas aux Chambres fédérales, c'est une adaptation de la loi actuelle aux nouvelles techniques qui sont utilisées dans les moyens de communication, comme par exemple tout ce qui est messagerie, électronique, internet, etc.

Or, nous avons clairement vu que, dans les attentats islamistes qui se sont produits récemment, nous étions particulièrement faibles en matière de recherche de renseignements, de pouvoir traiter ces conversations parce que, évidemment, je pourrais aussi citer une autre conseillère aux Etats, socialiste toujours, Géraldine Savary, qui disait que les terroristes n'envoient plus le signal de départ de la bombe par une lettre en courrier B mais bel et bien par des moyens techniques de sorte qu'il y a véritablement un intérêt évident, pour les autorités qui ont la charge de la sécurité de ce pays, de pouvoir intervenir mais dans un cadre légal donné.

Et, ici, le cadre légal reste fixé avec des conditions très strictes. Par exemple, il faut des suspicions. Il n'y a pas lieu de faire une écoute généralisée. Il faut que ce soit un magistrat qui ordonne ces écoutes et ces contrôles de moyens de communication, que ce magistrat soumette sa demande à une autorité judiciaire indépendante, en l'occurrence ici, si je prends le cheminement, un procureur dans le Jura, qui soumettrait sa demande au tribunal des mesures de contrainte qui est le Tribunal de première instance pour que celui-ci puisse vérifier si les conditions de base sont données.

Quant à l'affirmation selon laquelle tout est enregistré, qu'on doublerait la conservation de ces données, il faut savoir de quoi on parle : il s'agit bien des données secondaires et non pas de l'ensemble des conversations mais bel et bien des contacts qu'il peut y avoir entre les individus. Et ce sont ces données-là qu'il est souhaité de conserver plus longtemps pour favoriser les enquêtes en cas d'événement mais toujours sous le couvert d'un magistrat.

Donc, au-delà de ça, à moins qu'il y ait des changements ce jour encore sous la coupole fédérale, je crois que le cadre légal est assez bien défini pour qu'il se trouve en un juste milieu entre la volonté claire de garantir la liberté des citoyens mais aussi celle de pouvoir assurer leur sécurité.

M. Gilles Pierre (PS) : Je suis satisfait.

Nomination d'agents de détention ressortissants français ou domiciliés dans d'autres cantons

M. Stéphane Brosy (PLR) : Nos interrogations portent sur les nominations d'agents de détention pour la prison de Delémont.

La réhabilitation de la prison de Delémont récemment effectuée, il fallait, pour sa réouverture, compléter l'équipe du personnel d'encadrement. Pour ce faire, une mise en postulation a été effectuée et plus de 150 personnes ont fait part de leur intérêt aux postes à pourvoir.

Nous imaginons bien que, pour ce genre de travail, les compétences exigées doivent être spécifiques et que toutes les postulantes ne correspondaient pas au profil requis mais nous sommes un peu surpris par la nomination de deux personnes de nationalité française, qui, à ce moment-là, résidaient dans ce pays. Une troisième personne venant de l'extérieur du Canton, plus précisément du canton de Neuchâtel, a également été retenue.

Ma question : sans vouloir préjuger des qualités des personnes retenues, sur 150 postulantes, n'y avait-il pas de candidats jurassiens possédant les qualifications requises permettant d'assumer les diverses tâches liées à ces emplois ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Charles Juillard, ministre de la Justice : J'aimerais tout d'abord rappeler que la loi sur le personnel, acceptée par ce même Parlement il n'y a pas si longtemps que cela, a aboli l'obligation de domicile et, dans les critiques qui sont parfois formulées à l'égard du Gouvernement, c'est de parfois privilégier les connaissances au lieu des compétences, les petits copains plutôt que les qualifications acquises par les différentes personnes.

Or, ici, Monsieur le Député, nous avons effectivement plus de 150 candidatures et, au terme d'un choix extrêmement serré, nous avons retenu 8 candidats. Parmi ces 8 candidats, il y avait effectivement deux ressortissants français, de

nationalité française, qui résidaient en France et qui avaient par contre des qualifications tout à fait données, la formation requise. Un a travaillé huit ans dans les prisons françaises de sorte qu'il était immédiatement opérationnel. A noter que celui-ci, entretemps, s'est domicilié dans le Jura et c'est quand même aussi une volonté des autorités d'augmenter la population. Et, là, nous avons d'ores et déjà deux habitants de plus dans le Jura grâce à cette nomination. Le second est en recherche d'un appartement ici sur Delémont. Si vous avez des adresses à lui fournir, ça fera rapidement encore deux habitants de plus dans le canton du Jura.

Quant au troisième, évidemment, il est domicilié pour l'instant artificiellement dans le canton de Neuchâtel mais légalement dans le Jura de sorte qu'il paie ses impôts dans le Jura.

Je répète ici que ce sont des profils effectivement très particuliers et, au terme d'auditions et d'analyses très serrées, le Gouvernement s'est rallié aux propositions qui étaient faites de retenir ces candidats pour leurs compétences, parce qu'ils étaient immédiatement opérationnels et parce que, je peux vous l'assurer, ils font aussi du bon travail.

M. Stéphane Brosy (PLR) : Je suis satisfait.

Réfection de la route entre Saint-Ursanne et Tariche

M. Frédéric Lovis (PCSI) : Des travaux de réfection ont lieu actuellement sur la route qui longe le Doubs entre Saint-Ursanne et Tariche.

Ce tronçon, très fréquenté en période estivale, fait la joie des touristes et des amateurs de mobilité douce qui découvrent et profitent de la région. Il est également emprunté par de nombreux automobilistes pour rejoindre des endroits privés ou publics.

Le trafic y est donc parfois important et, pour satisfaire tous les usagers, la solution idéale serait sans doute de coupler les deux moyens de locomotion, c'est-à-dire la mobilité douce et le transport motorisé comme cela se fait dans d'autres endroits touristiques avec une ligne de séparation.

Ma question : au lieu d'effectuer régulièrement des travaux de remise en état, le Gouvernement ne trouverait-il pas judicieux de réaliser un projet, qui pourrait par exemple être fait en collaboration avec le parc naturel du Doubs, en effectuant une route de qualité, résistante à plus long terme et séparant les deux moyens de transport, d'une part pour des raisons de sécurité et de l'autre pour ajouter une plus-value touristique à la région ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question. On me demande si on ne devrait pas faire autre chose que de la remise en état. C'est cela ? Ah... sur du court terme.

Je dois vous dire très honnêtement que, pour le Gouvernement jurassien, la réalisation d'un projet spécifique reliant Saint-Ursanne à Tariche, qui combinerait en site propre le moyen de se déplacer à vélo, en planche à roulettes, en trottinette, en bordure de route ne figure pas à l'ordre du jour. Vous le savez, nous n'avons d'ailleurs pas prévu de crédit concernant un objet de ce genre qui porte sur une route communale. Mais l'intérêt est plus que communal, c'est vrai, vous avez raison et je pense qu'on est au cœur ici des travaux et réflexions qui se matérialisent dans le Parc naturel régional du Doubs, avec lequel un concept est en train de se mettre

en place qui touche notamment la possibilité d'accéder, le fait de respecter l'espace dans lequel la mobilité intervient, la signalisation et différents autres objets de ce genre. De sorte que c'est dans ce contexte-là, je pense, qu'il faut trouver, par le biais de la discussion d'éventuelles solutions qui peuvent aller dans le sens que vous préconisez mais qui, à ce jour, ne sont pas un projet de l'Etat, je dois bien vous le dire, mais qui pourrait peut-être le devenir le jour si le parc naturel, dans le cadre d'un de ses propres projets, ou la commune, si elle a une velléité dans ce sens-là, pouvait présenter un concept sur lequel nous pourrions discuter.

Toute autre solution devrait être assimilée à une espèce d'ingérence, même si elle a un bon fond et une bonne volonté en faveur du tourisme, de la part de l'Etat qui, jusqu'ici, n'a pas souhaité se comporter de cette manière.

Donc, pas d'existence de projet à ce jour. Peut-être des acteurs mobilisés là autour, auxquels l'Etat pourrait apporter son soutien mais pour lequel il n'est pas prévu, jusqu'à la fin de l'année du moins et dans le cadre de la présente législation, que ceci figure aux termes des projets prioritaires.

M. Frédéric Lovis (PCSI) : Je suis partiellement satisfait.

Le président : Nous sommes à la 11^e question de notre ordre du jour, avec bon espoir d'épuiser le total. Je passe la parole à Christophe Terrier.

Vote populaire sur le projet de géothermie profonde ?

M. Christophe Terrier (VERTS) : Le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne a été approuvé par le Gouvernement, comme annoncé ce lundi.

Pour arriver à cette approbation, une centaine d'oppositions ont été soit levées, soit retirées, en laissant à une partie de la population un sentiment d'amertume réel. En effet, pour provoquer une discussion sur un tel projet, qui suit une procédure dite de plan spécial, il faut une certaine dose de persévérance... je m'explique.

Rétrospective. Ce projet de géothermie, bien que précédé de séances d'information, n'a pas soulevé de questionnement particulier tant qu'un emplacement n'avait pas été défini. Logique : pourquoi s'exciter lorsqu'il n'y a rien de concret. Lorsque le choix d'un site est enfin arrêté, il faut en connaître les contours et donc attendre qu'un projet quasi final soit déposé, sous peine de se faire passer pour un réfractaire. Puis il faut lire des documents complexes totalisant plusieurs centaines de pages et, pour finir, se familiariser avec une procédure institutionnelle que l'on découvre. Bref, un travail de forçat à plein temps pendant que les délais courent et ne laissent aucune marge de manœuvre.

Lorsqu'un groupe de citoyens de Haute-Sorne, en quête de discussion et de débat, réussit enfin à obtenir une entrevue avec un conseil général ou communal, c'était il y a moins de deux mois.

Donc, l'opposition reste le moyen le plus sûr pour se faire entendre. Et vous savez tout comme moi que, justement, cette procédure d'opposition va être durcie, réduisant encore plus la portée de la voix du citoyen.

D'où ma question : quand on sait que quelques dizaines d'éoliennes et quelques centrales géothermiques seront nécessaires à une autonomie électrique jurassienne, le Gouvernement prévoit-il, lors de la mise en œuvre de projets que je

qualifie de projets de société, de continuer avec une telle procédure de plan spécial qui coupe en fait toute participation citoyenne une fois qu'un tel projet devient réellement tangible ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : La Suisse est souvent qualifiée de champion de la démocratie. Elle est avant tout un Etat de droit, un Etat dans lequel les autorités, les citoyens sont invités à appliquer et à respecter la loi.

Or, dans un cas tel que celui qui nous occupe, quel est le cadre donné par la loi pour traiter de la réalisation éventuelle d'un projet de géothermie profonde ?

Il faut se souvenir que, par l'adoption d'un plan spécial cantonal – et, ça, c'est la loi cantonale sur l'aménagement du territoire qui le prévoit – le Gouvernement – eh oui, Monsieur le Député – peut déterminer les éléments d'intérêt cantonal qui portent des effets juridiques à l'intérieur des périmètres communaux. Cette loi, c'est le Parlement qui l'a adoptée, en l'occurrence vous-mêmes. Aujourd'hui, j'ai un peu l'impression qu'on nous demande de ne pas l'appliquer ou de faire autre chose. Ça me laisse un peu perplexe. Voilà pour le rappel fondamental du cadre dans lequel nous nous trouvons.

Sinon, on peut parler «votes» parce que je vous ai entendu sur ce terrain-là aussi dire : un vote populaire n'aurait-il pas été indiqué dans un cas de ce genre ? Mais, là encore, on doit lire notre Constitution. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, on vote pour énormément de choses dans ce pays mais, de même que nous n'avons jamais voté sur le tracé de la Transjurane, il n'est pas prévu de vote pour savoir là où nous irions prélever de la chaleur dans le sous-sol. C'est la Constitution qui nous rappelle les cas dans lesquels le référendum obligatoire s'impose et ce n'est pas le cas ici. Il n'y a même pas de cas de référendum facultatif parce que nous ne sommes pas dans un cadre de dépenses, ni de traité, ni de concordat, ni de participation à une transaction de cautionnement ou immobilière. Tout au plus, la Constitution réserve-t-elle le vote pour les plans dans les cas prévus par la loi. Et c'est le cas notamment des plans d'aménagement local mais ce n'est pas le cas des plans spéciaux cantonaux, il faut se le rappeler.

Mais ça ne veut pas dire que la population est mise de côté, au contraire. La Constitution cantonale impose à l'Etat et aux communes d'assurer une utilisation judicieuse du sol et surtout de considérer l'avis des populations en cause. Il y a plusieurs manières de le faire et, notamment, les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans, veillent à ce qu'elle puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans. C'est autrement plus charnu, plus costaud comme droit donné aux populations concernées que, un beau dimanche matin, se réveiller en se demandant si on veut aller dire oui ou non à un objet auquel on n'aurait rien compris puisque, si je vous ai bien entendu, c'est trop compliqué pour ce faire. Je ne pense pas, Monsieur le Député, au contraire.

Dans le cadre de l'impératif fait par l'article 43 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, les autorités communales et cantonales ont fourni à la population des informations complètes sur ces plans, sur les objectifs et le déroulement des travaux d'aménagement et je pense que c'est un élément important à bien garder en tête. Et, à la fin, il reste toujours la voie juridictionnelle. Le droit fédéral lui-même ne prévoit pas de vote sur des cas de ce genre mais renvoie, pour ce qui est de l'aménagement du territoire, à la procédure

judiciaire éventuelle, en clair à la protection juridique liée à l'enquête publique, qui permet de prendre connaissance du projet dans les moindres détails, ainsi qu'à la possibilité de recourir auprès d'une instance judiciaire neutre. Voilà, c'est ainsi que cela se passe et, très concrètement, comment on a fait dans le canton du Jura.

Quand vous dites que le conseil général ou le conseil communal a reçu, à un certain moment, ces opposants, je peux quant à moi vous dire que je les ai reçus tout de suite. J'ai été voir avec les services de l'Etat et la commune de Bassecourt d'abord, puis de Haute-Sorne ensuite, les personnes directement concernées pour leur expliquer les contours de ce projet qui, à cette époque, n'était qu'une idée. Vous, ici, Mesdames et Messieurs les Députés, vous avez adopté la fiche 5.07 à l'appui du plan directeur, sans opposition, sans que personne n'ait le moindre état d'âme sur le fait que le plan directeur ne soit pas soumis à référendum. Il y a eu de nombreuses séances d'information préalables à la planification, avec les autorités politiques communales et cantonales, les spécialistes, les promoteurs, les spécialistes externes et neutres. Nous avons mis sur pied un groupe d'accompagnement dans lequel on retrouve des ONG, dans lequel nous allons inviter...

Le président : Monsieur le Ministre !

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : ... les opposants à venir s'ils le souhaitent. Des séances spéciales ont été faites. Un traitement individualisé d'opposition a été fait. De la sorte, la participation en largeur et en profondeur pour ce projet a atteint un niveau qualitatif jamais réalisé à ce jour, qui nous a valu – on n'aime pas s'en vanter mais, de temps en temps, il faut quand même le rappeler – les félicitations de la Confédération, qu'il s'agit du DETEC ou de l'OFEV, sur la pratique exemplaire suivie par le canton du Jura dans ce domaine-là, même si on doit admettre qu'on pourrait toujours faire mieux.

M. Christophe Terrier (VERTS) : Je suis satisfait.

Traduction du mémento à l'usage des parents

M. Didier Spies (UDC) : Qu'en est-il des minorités dans la République et Canton du Jura ?

En consultant le site internet du Service de l'enseignement, ce que je fais de plus en plus depuis que mes enfants vont à l'école, je constate qu'il existe un petit mémento à l'usage des parents, enfants et adolescents, très pratique.

J'ai trouvé la version en français, en albanais, en serbe et en turc. Mais où sont les versions en italien, en espagnol, en portugais, en anglais et finalement en allemand ? Le canton du Jura propose des sessions bilingues et il n'existe même pas un mémento en allemand !

J'aimerais juste rappeler qu'il existe un petit village au nord de Delémont... (*Rires.*), peut-être les irréductibles de notre Canton qui sont juste l'autre côté de la frontière linguistique mais pas de la frontière cantonale. Commune alémanique qui fait partie du canton du Jura depuis sa création.

D'où ma question : «Wo zum Teufel ist die deutsche Version dieser Broschüre ?»... Pardon, juste un petit problème de traduction, voici la question : est-il envisagé de traduire le mémento en allemand ou dans une autre langue comme l'espagnol, le portugais ou l'anglais et le mettre sur le site du Service de l'enseignement ? Merci pour la réponse.

Le président : Merci Monsieur le Député. Un coup d'œil auprès du Gouvernement... Madame la ministre Elisabeth Baume-Schneider va vous répondre.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : J'aurais tendance à dire «Geschätzte Damen und Herren, es hat nichts mit dem Teufel zu tun!». Cela n'a strictement rien à voir avec le diable ou quoi que ce soit.

L'école a un rôle bien sûr en matière d'éducation, d'enseignement, de transmission de valeurs et ce petit mémorandum, qui par ailleurs est effectué en concertation avec de nombreux cantons romands, vise justement, en matière de prévention, à donner des informations en matière de bonne pratique, de bonne conduite. Et la volonté, c'est effectivement de toucher le public-cible, de toucher les parents parce que, souvent, on a des discussions qui sont ciblées uniquement dans le domaine ou dans le périmètre scolaire sans que les parents puissent être concernés.

Concernant ce petit village, je ne connais pas la statistique des incivilités ou de la criminalité à Ederswiler – je pense que c'est un monde encore assez tranquille – mais, vraiment, la volonté, c'est de s'adresser aux communautés étrangères, notamment les communautés migrantes, pour en faire de véritables partenaires de l'école avant qu'il y ait des problèmes. Il n'y a aucune volonté, parce que je vous vois sourire ou opiner du chef, de stigmatiser ces communautés mais, au contraire, de les prendre suffisamment au sérieux pour leur donner un document pour que les parents et la famille puissent le lire et ensuite venir discuter, soit avec les commissions d'école – étant donné que vous êtes président de commission d'école – soit avec les enseignants, soit avec le voisinage.

La traduction dans les autres langues nationales ou latines est moins nécessaire sachant que la compréhension est beaucoup plus aisée. Je pense que c'est plus facile, pour un Espagnol, un Portugais, de comprendre assez rapidement la discussion sur des éléments très simples de communication que pour les communautés albanaises, turques ou autres.

Et sachez que cette collaboration pour la traduction se fait avec Caritas et qu'il est parfois très difficile de trouver les personnes et que cela a aussi un certain coût. Donc, je suis la première ravie si on peut augmenter les budgets pour la traduction de ces petits mémorandums ou autres parce que ce n'est pas complètement simple. Mais, par rapport à une traduction en allemand, franchement non, il n'y en aura pas une spécifique pour Ederswiler mais on est tout à fait disposé – vous allez me dire que, l'année prochaine, j'aurai le temps ! Je pourrai peut-être m'y mettre pour prendre les éléments prioritaires – mais il n'est pas question de faire une distinction pour tous les documents. Mais si une famille pose des questions en allemand, au niveau du Service de l'enseignement, on arrive à lui répondre. «Besten Dank für ihre Aufmerksamkeit».

M. Didier Spies (UDC) : Je suis satisfait.

Transition dans la prise en charge des patientes en gynécologie oncologique

M. Gabriel Willemin (PDC) : Comme notre collègue Alain Bohlinger, ma question concerne l'Hôpital du Jura.

Le 29 avril dernier, le Parlement a accepté (par 48 voix contre 7) une motion urgente qui demande au Gouvernement de confier à l'Hôpital du Jura les prestations de gynécologie

oncologique pour autant que la collaboration avec un hôpital universitaire se poursuive.

Le Gouvernement s'est alors engagé à établir une convention entre l'Hôpital du Jura et un hôpital universitaire, qui précise que ce sont les médecins spécialistes qui se déplaceraient à l'Hôpital du Jura pour opérer les patientes jurassiennes dans le domaine de l'oncologie gynécologique, comme c'est le cas actuellement.

Selon les informations qui ont été communiquées, il est prévu de mettre un terme à la collaboration avec l'Hôpital universitaire de Genève à la fin du mois de juin pour débiter une nouvelle collaboration avec l'Hôpital universitaire de Bâle. Je regrette cette décision qui met un terme à une collaboration couronnée de succès depuis plus de sept ans et qui donne satisfaction aux patientes et aux gynécologues jurassiens.

Pour garantir une prise en charge adéquate des patientes jurassiennes, il est important qu'une nouvelle convention soit signée dans les meilleurs délais, conformément aux décisions prises par le Parlement.

Ma question : Une convention entre l'Hôpital du Jura et l'Hôpital universitaire de Bâle a-t-elle déjà été signée ? Et si tel n'est pas le cas, comment la transition dans la prise en charge des patientes jurassiennes a-t-elle été organisée ? Je remercie le Gouvernement de ses réponses.

M. Michel Thentz, ministre de la Santé : En ce qui concerne la thématique de prestations que l'Hôpital du Jura souhaiterait se voir réattribuer, il s'agit en effet pour celui-ci d'introduire une demande auprès de mon département, ce qui a été fait en particulier pour les prestations auxquelles il est fait allusion dans votre question, Monsieur le Député, relative à la gynécologie oncologique.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire ici à cette tribune il y a une, voire deux séances de Parlement, la modification de la liste hospitalière ne pourra avoir lieu que si, en effet, une convention est passée entre les deux hôpitaux. Ce n'est donc pas le Gouvernement qui va signer cette convention mais il s'agit bel et bien d'une convention entre ces deux hôpitaux que sont respectivement notre Hôpital du Jura et l'Unispital Basel.

Fort de cette convention et de la demande introduite par l'Hôpital du Jura et en application de la même méthode qui a été appliquée pour l'ensemble des prestations, le Gouvernement décidera si, oui ou non, il réattribue ces prestations à l'Hôpital du Jura. A l'heure actuelle, à l'heure où je vous parle, cette convention est toujours en cours de négociation. Je pense qu'elle devrait être finalisée d'ici à la fin du mois de juin et, donc, que nous pourrions réempoigner cette demande de réaffectation de prestations. Il s'agit là d'une négociation entre deux hôpitaux, dans laquelle le Gouvernement n'a pas à s'ingérer. Nous avons à attendre bel et bien le texte de la convention pour pouvoir à nouveau prendre position par rapport à l'attribution de ces prestations-ci.

En ce qui concerne l'état actuel, il prévaut, comme vous l'avez dit, jusqu'à fin juin selon la précédente organisation. Si d'aventure il y avait une période durant laquelle la future convention n'était pas en œuvre et donc les prestations non réattribuées à l'Hôpital du Jura, la liste hospitalière telle que décidée par le Gouvernement en début d'année s'appliquerait mais, dans tous les cas, en cas de nécessité médicale, le recours à un hôpital universitaire serait toujours possible. Donc, je peux affirmer ici que la prise en charge de l'ensemble des prestations universitaires mais en particulier dans le domaine gynécologique oncologique, en cas d'urgence médicale, par

le recours à un hôpital universitaire, pourra se faire et, donc, l'utilisation de prestations des cinq hôpitaux universitaires sera assurée.

J'attends donc que l'Hôpital du Jura dépose sur mon bureau la convention accompagnée de la lettre de demande de modification de la liste hospitalière. Fort de ces éléments, le Gouvernement prendra sa décision de réattribuer ou non ces prestations.

M. Gabriel Willemin (PDC) : Je suis satisfait.

Le président : Il est 9.45 heures. Nous sommes parvenus au terme de cette heure des questions orales. J'en suis désolée pour Monsieur le député Thomas Stettler qui, malgré mes prévisions optimistes, n'a pas pu poser la sienne. Nous passons donc à la suite de notre ordre du jour.

3. Rapport du Gouvernement au Parlement relatif aux votations populaires portant sur l'appartenance cantonale de Moutier et d'autres communes du Jura bernois

M. Michel Thentz, président du Gouvernement : Le processus qui fait suite à la votation populaire du 24 novembre 2013 et qui a trait à l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois a passablement évolué ces derniers mois, raison pour laquelle le Gouvernement a tenu à vous en informer en vous adressant le rapport dont il est question aujourd'hui.

Permettez-moi d'en souligner quelques points essentiels.

Le fait marquant de l'année écoulée, dans le cadre de ce dossier, est évidemment la signature, le 4 février 2015, par le Conseil-exécutif bernois, le Gouvernement jurassien et le conseil municipal de Moutier, d'une feuille de route qui décrit l'ensemble du processus à mettre en œuvre afin de permettre à la cité prévôtoise de rejoindre le canton du Jura.

Comme vous le savez, la commune de Moutier a officiellement demandé à pouvoir organiser une votation populaire portant sur son appartenance cantonale. Il est important de souligner ici que les deux gouvernements cantonaux n'ont pas élaboré cette feuille de route les yeux fermés, lors de rencontres bilatérales, cloîtrés dans une salle de séance à Berne ou à Delémont. Son contenu a été discuté à l'hôtel de ville de Moutier avec la participation active de représentants du conseil municipal. Les deux gouvernements ont invité l'exécutif prévôtois à leur soumettre des propositions. Plus particulièrement, ils lui ont demandé de préciser ce que les deux cantons devraient entreprendre, selon lui, afin de permettre à la population de Moutier de se déterminer en toute connaissance de cause lors d'un scrutin unique et définitif.

Sachez que les deux gouvernements ont accepté presque toutes les propositions que les autorités prévôtoises ont formulées. Cela nous paraît fondamental car, ainsi, on ne pourra pas reprocher à l'un ou l'autre des gouvernements d'avoir influencé ou même biaisé le processus en sa faveur.

L'accord signé le 4 février dernier repose sur des bases solides. Le processus qui a été défini est équilibré, raisonnable et marqué par le bon sens. Il est conforme aux droits fédéral, cantonal et communal, et respecte les intérêts des trois populations concernées, à savoir celles de la ville de Moutier, du canton de Berne et du canton du Jura.

L'Office fédéral de la justice, à qui les deux gouvernements ont demandé un avis de droit, a du reste levé les derniers doutes que l'on pouvait encore avoir à propos de l'une ou l'autre disposition contenue dans l'accord.

Le canton du Jura s'est engagé à accomplir deux démarches avant le scrutin qui sera organisé dans la cité prévôtoise. Il cofinancera la réalisation d'une expertise visant à fournir des informations objectives à la population de Moutier et il rédigera une partie du message explicatif qui lui sera adressé. Ce faisant, il répondra aux attentes que les autorités prévôtoises ont exprimées à son intention.

Le choix de l'expert et l'adoption du mandat qui lui sera confié devraient intervenir au cours des prochains mois de sorte que l'étude puisse être réalisée en 2016. Le Gouvernement a souhaité citer, dans le présent rapport, des thématiques que l'expert devrait aborder selon lui. L'étude devra naturellement se concentrer sur quelques thèmes jugés prioritaires. Elle ne pourra pas évaluer toutes les conséquences du transfert de Moutier dans le canton du Jura ou de son maintien dans le canton de Berne. Cette expertise, commandée sur requête de la commune, constitue, tant pour les autorités bernoises, jurassiennes que prévôtoises, la démarche la plus conséquente à accomplir afin de permettre au corps électoral prévôtois de se prononcer en toute connaissance de cause. Elle revêt ainsi une haute importance.

Cependant, j'aimerais souligner que cette étude ne doit pas susciter des attentes démesurées. Il faut être conscient qu'un tel exercice aura des limites. Comme je l'ai dit, l'expert ne pourra vraisemblablement pas tout aborder. Il est aussi possible qu'il ne parvienne pas à répondre à certaines questions qui lui seront posées.

La seconde démarche que le canton du Jura aura à accomplir avant le scrutin sera la rédaction d'une partie du message adressé au corps électoral. Contrairement à ce qu'on a pu lire dans la presse, rien à ce stade ne permet d'affirmer que cette tâche incombera à votre Parlement. Comme le Gouvernement le mentionne dans son rapport, cette question doit encore faire l'objet d'un examen, notamment sous l'angle juridique. Dans le canton de Berne, il est prévu que l'adoption du texte soit de la compétence de l'Exécutif.

Mesdames et Messieurs les Députés, les citoyens prévôtois feront bientôt un choix définitif quant à leur appartenance cantonale. Quel qu'en soit le résultat, le scrutin va marquer un changement dans l'histoire de la ville de Moutier puisque celle-ci n'occupera plus une position politique particulière, partagée entre deux cantons. Elle ne sera plus tiraillée entre deux collectivités publiques qui «lui font les yeux doux», comme les médias l'écrivent parfois. Sur la carte géopolitique de la Suisse, Moutier ne constituera plus un enjeu. Ainsi, dans la réflexion qui précédera leur vote, les Prévôtois pourront se poser la question suivante : «Dans quel canton ma ville évoluera-t-elle le plus favorablement lorsque sa situation politique se sera normalisée ?».

Le corps électoral de Moutier sera convié aux urnes non pas pour jouer à pile ou face mais pour procéder à un choix libre et souverain, sous réserve naturellement de l'accord des cantons concernés. Ce scrutin questionnera les Prévôtois sur leur identité et leurs affinités. Ils auront la liberté de rester bernois ou de devenir jurassiens. Ce que nous attendons d'eux, c'est qu'ils nous disent qui ils sont. Pour le Gouvernement jurassien, la réponse est claire.

Depuis presque trois décennies, les citoyens de Moutier élisent tous les quatre ans des autorités à majorité autonomiste, qui militent en faveur de l'union de leur ville au canton du Jura. Ces mêmes citoyens auront bientôt l'opportunité d'atteindre l'objectif et de faire aboutir la politique menée par leurs autorités. Dans le cas contraire, en cas de résultat négatif lors du scrutin, cette politique appliquée pendant plusieurs décennies sera désavouée.

Les communes du Jura bernois peuvent déposer jusqu'au 24 novembre 2015 une requête visant à organiser de telles votations. Celles de Belprahon et de Grandval ont d'ores et déjà demandé à pouvoir se prononcer sur leur appartenance cantonale dans l'hypothèse où la ville de Moutier déciderait préalablement de rejoindre le canton du Jura. La plupart des observateurs ont estimé que ces demandes sous conditions sont marquées du bon sens. Elles impliquent simplement qu'une commune-centre comme celle de Moutier se prononce dans un premier temps.

A la surprise générale, le Grand Conseil bernois a rejeté ce principe le 9 juin dernier en acceptant une motion qui exige que les votations organisées par les communes aient lieu le même jour. Selon le Gouvernement jurassien, dans un processus aussi particulier que celui-ci, l'autonomie communale devrait être respectée autant que possible. Or, en l'espèce, il n'est ni nécessaire ni même opportun de contraindre les communes à consulter leurs citoyens à la même date. Peut-être est-il utile de rappeler ici quel est l'objectif du processus défini dans la feuille de route : ce n'est pas de faire une démonstration des prétendues compétences d'une autorité ou d'une autre mais de consulter des populations dans des conditions optimales.

En conclusion, le Gouvernement tient à adresser ses remerciements au Conseil-exécutif bernois et au conseil municipal de Moutier pour l'étroite et efficace collaboration qui a conduit à l'accord du 4 février dernier et il exprime le souhait que son contenu soit mis en œuvre comme prévu, dans l'intérêt supérieur de toutes les parties. Je vous remercie de votre attention.

M. Maurice Jobin (PDC), président de la commission des affaires extérieures et de la réunification : Comme vous avez pu le constater, le titre du présent rapport a évolué. Cela peut paraître anecdotique mais cela n'est pas le cas car il y a véritablement une volonté du Gouvernement jurassien de donner suite au fait qu'il a été dit qu'après le vote du 24 septembre 2013, le rapport serait formulé d'une autre manière.

La déclaration d'intention signée, le 20 février 2012, par les gouvernements des cantons de Berne et du Jura, sous l'égide du Conseil fédéral, prévoit la possibilité, pour les communes du Jura bernois, de demander, jusqu'au 25 novembre 2015, à pouvoir organiser une votation communale dont l'objet sera le rattachement au canton du Jura.

Le 9 avril 2014, le conseil municipal de Moutier a adressé une requête en précisant qu'il souhaite organiser une votation «unique et définitive». Les communes de Belprahon et de Grandval ont également démarché dans cet objectif mais en votant après le chef-lieu.

Mesdames et Messieurs, dans son rapport, le Gouvernement jurassien réitère sa volonté d'accueillir les communes du Jura bernois qui exprimeront le désir de rejoindre la République et Canton du Jura.

Pour le Jura, l'intérêt manifesté par ces communes est gratifiant mais il est source de responsabilité. L'intégration

d'un nouveau territoire aura, pour notre République, des conséquences sur le plan institutionnel et administratif. Il requerra de procéder à diverses adaptations constitutionnelles et législatives.

Le présent rapport est novateur; il décrit l'évolution du processus qui vise à permettre à des communes du Jura bernois de se prononcer démocratiquement sur leur transfert dans le canton du Jura.

Dans ce document, l'Exécutif jurassien expose le contexte dans lequel il a élaboré, avec son homologue bernois et le conseil municipal de Moutier, une feuille de route décrivant les modalités à mettre en œuvre afin de permettre un éventuel transfert de la cité prévôtoise dans le canton du Jura. Les autorités jurassiennes se sont engagées dans cet accord, signé le 4 février 2015, à accomplir deux démarches :

- elles cofinanceront la réalisation d'une expertise visant à fournir des données objectives aux citoyens prévôtois;
- elles rédigeront une partie du message explicatif qui sera adressé à ces derniers.

L'expertise est essentielle car elle a été demandée par la commune de Moutier afin de répondre à des informations, à des données factuelles et de faire taire des communications erronées.

En ce qui concerne la feuille de route, document important puisqu'il décrit le processus à appliquer, elle a été réalisée non pas par les deux gouvernements cantonaux mais sur la base des propositions formulées par la commune de Moutier elle-même, ce qui donne au document une crédibilité et permet d'envisager la votation sur de bonnes bases.

Le présent rapport est un message d'engagement qui ménage les susceptibilités. Il devrait être bien compris; on y trouve un bon équilibre entre promesses et offres. Ce n'est pas un rêve quand on met en place un mécanisme démocratique.

Des pistes de réflexion très concrètes existent et des solutions doivent être trouvées.

Regardons ce rapport comme un catalogue d'intention et construisons des ponts; ce message est en phase avec la vision d'un futur; il joue l'ouverture et la transparence.

Il faudra du temps pour convaincre, de la patience, mais il faudra aussi savoir écouter, argumenter, convaincre. Nous devons apporter nos convictions et nos expériences mais c'est surtout à la jeune génération de rêver, de faire des plans audacieux et de prévoir pour un terme qui se profile.

Il faut être conscient que les partis politiques auront un rôle important à jouer au niveau de l'information et de la communication.

Au travers du rapport, on ressent de la part du Gouvernement jurassien le désir de s'impliquer, de donner envie. Il est permis d'offrir à nos amis de Moutier et de sa couronne la possibilité de vivre une future étape exaltante et, par voie de conséquence, de nous rejoindre. Leur choix ne nous appartient pas mais la responsabilité d'informer et de transmettre nos expériences et les conclusions incombe au Gouvernement jurassien; c'est un devoir citoyen.

Dans le rapport, un appel est lancé aux Prévôtoises et aux Prévôtois : demain peut être différent d'aujourd'hui. Une rencontre, un rapprochement, un accord sont du possible. La bonne volonté des uns n'est pas supérieure à celle des autres et qu'au bout du compte, il appartient à chacune et à chacun de consacrer ses efforts à la promotion de nos atouts communs.

Pour les mois à venir, gardons cette ligne que le Gouvernement jurassien décrit dans son rapport, humble et équilibré. Il est prêt au débat en y mettant sa raison et son cœur à l'ouvrage.

Mesdames et Messieurs, en ce qui nous concerne, nous les élus du peuple, nous ne devons pas être passifs, ni observateurs, mais bel et bien attentifs et engagés. Pour ma part, je suis réaliste, je reste optimiste.

Pour conclure, merci au Gouvernement jurassien de nous rappeler avec force et pertinence que le succès se forge à partir de la volonté des uns et des autres.

Les membres de la commission des affaires extérieures et de la réunification remercient le Gouvernement et ses services, en particulier M. Daniel Rieder, pour la belle qualité du rapport qui vous est présenté. Merci de votre attention.

M. David Eray (PCSI), président de groupe : C'est en 1998 que Moutier s'était prononcée, lors d'un vote consultatif, sur son appartenance cantonale. A l'époque, en tant que citoyen prévôtois, j'y avais participé et ce fut une certaine déception de voir le résultat négatif, alors influencé par quelques personnes ayant des arguments populistes mais suffisants pour orienter négativement le vote.

A présent, nous sommes devant une nouvelle situation.

Depuis le 24 novembre 2013, il a fallu digérer la déception faisant suite au vote négatif de la population du nord du canton de Berne. Des liens forts existent toujours entre cette région et le canton du Jura mais pas suffisants pour rétablir une union politique. D'ailleurs, il ne faut pas, comme le souhaitent certains députés, rompre tous les liens économiques, culturels, sociaux, etc., qui existent. Nous devons cultiver les éléments qui nous gardent rapprochés et maintenir les amitiés qui existent de part et d'autre de la frontière.

Le prochain volet est le vote communaliste, pour lequel toutes les communes ont déjà fait leur demande.

D'ici au 24 novembre 2015, il faut espérer que d'autres communes feront également cette demande afin que la venue de Moutier au sein du canton du Jura se fasse avec une cohérence territoriale.

Au niveau de la représentativité aux Chambres fédérales, Moutier et la région du nord du canton de Berne font office de parent pauvre. Et ce seul argument démontre toute la valeur qu'il y aurait pour Moutier et sa couronne à rejoindre le canton du Jura.

La campagne devra être menée avec respect mais sans naïveté. Moutier compte des institutions cantonales pour lesquelles une solution de transfert devra être esquissée.

Nous constatons avec plaisir qu'un comité a été mis sur pied à Moutier, composé de nouvelles personnalités, en quelle sorte un élan de jeunesse, un nouveau cap.

Pour ce qui est du rapport du Gouvernement, nous avons quelques remarques à y apporter.

Tout d'abord, sous le point 7, il est indiqué, sous forme interrogative, qui est l'autorité compétente pour adopter le message qui sera adressé aux citoyens des communes qui demanderont à se prononcer. Pour le groupe PCSI, il fait sens que ce soit le Parlement.

Au point 8 ensuite, le groupe PCSI est étonné que la réalité actuelle soit figée. Le rapport indique qu'il ne sera pas procédé au déplacement des autorités exécutives et législatives. Comment peut-on, au travers de ce rapport, annoncer des

décisions qui seront à traiter au niveau du Parlement ? C'est prématuré et nous refusons de valider cette affirmation contenue dans le rapport. C'est un mauvais message adressé aux populations concernées.

A la fin de cette année, il faudra analyser la situation des observateurs en fonction des communes qui se seront annoncées ou pas pour le vote communaliste.

Le mot de la fin est un mot d'espoir. L'ouverture de la Transjurane entre le canton du Jura et Moutier-Eschert permettra de rapprocher encore un peu plus les populations respectives et sera, nous l'espérons, les prémices à un vote communaliste favorable. Je vous remercie.

M. Paul Froidevaux (PDC), président de groupe : Après le rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura qui a fait l'objet de présentations et de débats au Parlement durant vingt-cinq ans, c'est aujourd'hui une autre étape et un autre rapport qui prend place dont le titre et le contenu sont clairs et précis.

En neuf pages et dix chapitres, il aborde les thèmes essentiels devant nous conduire aux votations populaires portant sur l'appartenance cantonale de Moutier et d'autres communes du Jura bernois.

Ce rapport a fait l'objet de discussions, d'échanges de points de vue ainsi que de remarques dans notre groupe. Tout le monde s'accorde à dire que la voie choisie ainsi que les moyens qui seront mis en œuvre devraient permettre de conduire le processus de façon constructive dans l'intérêt de toutes les parties.

Mais, dans l'intervalle, la motion Bühler est passée par là. Son acceptation par le Grand Conseil bernois remet en cause des principes de base qui avaient fait l'objet d'un large consensus, notamment le respect de l'autonomie communale dans l'organisation des scrutins. Il est incompréhensible que le Grand Conseil bernois ait aussi peu tenu compte de l'avis exprimé par le Conseil du Jura bernois, la députation francophone, les communes ainsi que les gouvernements bernois et jurassien. Alors où va-t-on si les accords passés ne sont pas respectés ou modifiés au gré des humeurs de chacun ? Doit-on nous aussi remettre en question certains accords ?

Il est légitime que les communes qui choisiront de voter veuillent le faire en connaissance de cause et lier leur choix par rapport à celui que fera Moutier.

La décision du Grand Conseil bernois va à l'encontre du but recherché, celui de régler définitivement et rapidement la Question jurassienne.

A moins de considérer cette décision comme un mal pour un bien, à savoir un début de révolte d'une partie des gens du Sud qui ouvriront enfin les yeux sur la façon dont le canton de Berne va dorénavant les traiter.

Toutefois, dans l'immédiat, il s'agit de rester serein, de poursuivre selon la feuille de route du 4 février 2015, d'attendre le résultat de l'étude qui sera demandée à un expert visant à fournir aux citoyens de Moutier des informations objectives et impartiales. Il ne faudra surtout pas se laisser perturber ni se décourager. Ce qui n'est pas le propre des Jursiens que nous sommes. Sans le courage de tous les Jursiens et Jurassiennes, aussi bien du Sud que du Nord, il n'y aurait pas eu de 26^e canton suisse.

Comme nous l'affirmions les années passées déjà et nous continuons à le proclamer haut et fort, toutes les communes qui choisiront de rejoindre notre Canton seront les bienvenues, en premier lieu Moutier, considérée comme le centre historique du Jura.

Le choix de rejoindre le canton du Jura permettrait à Moutier de gagner en importance avec une place à part entière et l'opportunité de se faire entendre. Pour le Jura, ce serait aussi l'occasion de redonner vie à l'ambitieux projet qui était celui de «Jura Pays ouvert».

Dans l'approche, notre groupe privilégie clairement celle consistant d'abord à prendre en considération les attentes et les propositions émanant des populations des communes qui auront fait le choix de demander de voter sur leur appartenance cantonale. Pour cela, il nous paraît primordial de participer activement aux groupes de réflexion qui seront mis en place.

Si l'on peut convenir que le processus qui porte sur une modification des territoires des cantons de Berne et du Jura ne consistera pas à fonder un nouveau canton, ni à réviser totalement notre Constitution, ni à déplacer le siège des autorités législatives et exécutives, il ne devrait pas empêcher de repenser nos structures et de conduire une réflexion comme celle qui aurait pris place après le plébiscite de 1974 dans le cas où Moutier et les communes avoisinantes avaient décidées de rejoindre le canton du Jura.

Par contre, l'on pourrait d'ores et déjà admettre que Moutier, qui jouit actuellement d'une position de chef-lieu de district, forme une circonscription durant une période à déterminer.

Cependant, il faudra veiller à un bon équilibre. D'une part, il s'agira de faire envie aux communes qui le désirent de nous rejoindre et de le sanctionner par un vote favorable et, d'autre part, il faudra démontrer à la population jurassienne tous les avantages qu'apporteront ces communes en nous rejoignant.

Enfin, s'agissant des dispositions prises à l'encontre de l'AIJ, à savoir de la maintenir pour accompagner le processus de votations populaires dans les communes du Jura bernois et rédiger un rapport final qui dressera le bilan de ses activités, nous y souscrivons en allégeant parallèlement ses structures politiques et administratives.

En conclusion, c'est avec l'engagement de toutes les forces favorables à l'accueil de la commune de Moutier et des autres communes qui en feront la demande que nous réussirons ce nouveau défi. Notre parti s'y engage. Je vous remercie de votre attention.

M. Alain Lachat (PLR), président de groupe : Le groupe libéral-radical approuve le rapport que le Gouvernement nous a adressé. Celui-ci est clair et montre les lignes à suivre dans le cadre des votations futures sur l'avenir de Moutier et de sa couronne.

La déclaration d'intention définie en février 2012 par les gouvernements des cantons de Berne et du Jura, sous l'égide du Conseil fédéral, prévoyant la possibilité aux communes du Jura bernois de demander jusqu'au 24 novembre 2015 de pouvoir organiser la votation pour un rattachement, a été signée.

Un processus démocratique s'est engagé pour définir les modalités d'organisation de la votation et c'est ainsi que les chancelleries respectives ont élaboré une feuille de route décrivant le processus à mettre en œuvre pour permettre aux corps électoraux de se prononcer sur un transfert. Cette feuille de route, signée le 4 février dernier, règle les modalités d'organisation de la votation. Par contre, comme le représentant du Gouvernement l'a relevé dans son intervention, l'acceptation d'une motion par le Grand Conseil bernois en date

du 9 juin dernier, demandant un vote simultané, va à l'encontre des décisions des gouvernements, y compris du CJB. Comme à son habitude, le groupe PLR ne souhaite pas s'immiscer dans les débats parlementaires d'autres cantons. Toutefois, il est surpris que le traitement de la question du vote communaliste ait anticipé les débats sur la loi ad hoc qui sera soumise au Grand Conseil bernois.

Les signataires de la feuille de route se sont engagés à réaliser une étude afin de constituer les éléments d'information à fournir à la population avant le scrutin. L'expert mandaté doit fournir un rapport jusqu'à fin 2015. Je ne veux pas venir en détail sur ce qui doit être démontré dans l'étude, le rapport gouvernemental est précis à ce sujet, mais les axes importants, je dirais même plus, vitaux sont les éléments suivants :

- la modification territoriale sur les institutions fédérales, cantonales et communales;
- les péréquations financières fédérale et cantonales;
- le domaine de la fiscalité;
- la politique sanitaire;
- sans oublier toutes les conditions-cadres sur l'économie privée, les politiques culturelles et sportives.

Si nous sommes aujourd'hui à cette situation de futures votations, c'est aussi grâce au travail important que l'Assemblée interjurassienne a réalisé depuis plus de vingt ans. Si la dissolution de l'AIJ sera un fait dans l'avenir, nous soutenons la volonté de maintenir celle-ci pour accompagner le processus de votations populaires dans les communes du Jura bernois.

En conclusion, si nous avons un regret sur le résultat de la consultation populaire du 24 novembre 2013, nous ne pouvons que soutenir ce rapport. Pour terminer, nous souhaitons – et nous le pensons fortement – que la population jurassienne doit être informée avec précision sur l'évolution du processus, des décisions des Gouvernements et des échéances qui l'attendent. Je vous remercie de votre attention.

M. Francis Charmillot (PS) : Bien des choses ont été dites jusqu'à maintenant sur ce rapport. Les explications sont très complètes. Permettez-moi donc évidemment de ne revenir que sur un ou deux aspects qui ont été discutés au sein de notre groupe.

Pour notre groupe, il s'agit de relever principalement qu'il y a évidemment un enjeu crucial à l'expertise qui sera menée lors de ce processus, et dont parle évidemment ce rapport, et à l'objectivité de celle-ci. Durant la campagne, nous pouvons bien penser que c'est en effet essentiellement sur les éléments de cette expertise que les échanges auront lieu et sur la validité et la précision des conclusions de celle-ci.

Les débats n'auront d'ailleurs pas lieu qu'à Moutier, Belprahon ou Grandval, mais, il faut le souligner, dans l'ensemble du canton du Jura qui devra aussi se prononcer finalement sur ce processus, comme vous le savez.

L'expertise devra livrer de nombreuses informations objectives quant aux conséquences, pour les Prévôtois, d'un transfert de leur commune dans le canton du Jura, nous dit textuellement le rapport. Mais, bien évidemment, il s'agira ensuite d'informer le Parlement mais aussi et surtout la population jurassienne de la vallée de Delémont, des Franches-Montagnes et d'Ajoie, qui devront par la suite se prononcer sur ce rattachement en toute connaissance de cause. Ceci sera aussi, à n'en pas douter, un gros travail d'information et d'engagement de la part du Gouvernement et du Parlement jurassiens.

Le chemin s'annonce passionnant mais il sera encore long et rien ne devra être laissé au hasard et personne ne devra être oublié dans la réflexion et les études. Il en va du succès de ce processus que notre groupe, bien évidemment, souhaite.

Il faudra aussi compter avec quelques «coups» de la part de certains probernois. Le premier vient d'arriver avec la motion Bühler, acceptée par 88 voix contre 56 au Grand Conseil bernois au mois de juin, qui veut obliger les autres communes qui souhaitent voter sur leur appartenance cantonale à le faire en même temps que Moutier alors que le principe était de le faire à partir du choix connu de Moutier, ce qui semble évidemment parfaitement légitime.

Le combat sera encore long. Ce n'est visiblement qu'un début... Merci de votre attention.

M. Romain Schaer (UDC) : Le groupe UDC remercie le Gouvernement du papier fourni au sujet de l'appartenance cantonale de Moutier et d'autres communes du Jura bernois. Le groupe UDC n'a pas changé d'opinion quant à sa politique d'intégration. C'est aux personnes accueillies de s'adapter et non pas à l'Etat qui accueille de mettre en place des structures fictives en tous genres pour se rendre plus sexy.

Nous lisons le document plus comme une feuille de route ou documentaire que sous la forme d'un rapport. Au travers du texte, nous sentons déjà des tensions ou contorsions manifestes de la part du Gouvernement, notamment au sujet du fait que (je cite) «l'intégration d'un territoire dont la population représentera 10 % de celle du canton du Jura ne requerra pas de procéder à une révision totale de la Constitution cantonale ni de déplacer le siège des autorités législatives et exécutives»... et quelques lignes plus loin «(...) Le processus d'accueil de la commune de Moutier dans le canton du Jura pourrait prévoir que cette dernière forme une circonscription électorale durant une période transitoire». Si cela n'est pas de la langue de bois, je revois mes gammes politiques !

Certains députés jurassiens souhaiteraient faire de l'Ajoie une seule commune et, ici, pour la commune de Moutier, nous devrions en faire un district ! Pourquoi ne pas déjà arrêter les noms des élus de Moutier qui piaffent depuis leur enfance de participer activement aux débats parlementaires jurassiens – ceci à tous les niveaux – pour assurer leur adhésion au canton du Jura ? A-t-on une telle dette envers ces personnes pour leur tailler un siège sur mesure ?

Le terrain glissant des promesses, dans lequel semble s'engager le Gouvernement jurassien au travers de ce document, nous paraît plus que périlleux. Il veut annexer ou intégrer Moutier pour le bien du canton du Jura mais n'ose pas le dire sous cette forme de peur d'éveiller d'anciennes querelles. Nous sommes comme nous sommes... voilà, un point c'est tout !

Le Gouvernement jurassien souligne à juste titre que les citoyens de la commune de Moutier, en particulier, devront se déterminer pour dire au sein de quel canton ils souhaitent vivre à l'avenir. A nous Jurassiens de montrer nos avantages mais ne tombons pas dans le piège des promesses électorales que nous ne pourrions pas tenir et soyons attentifs à notre propre population qui a elle aussi ses propres attentes. Cette population est prioritaire aux yeux de l'UDC. Notre population doit se sentir à l'aise dans notre Canton et si quelques élus du Jura bernois s'excitent à la vue d'un avenir ministériel promis dans notre Canton, laissons-les transpirer ! C'est à la population de trancher pas aux opportunistes !

En tous les cas, nous faisons confiance à notre Gouvernement dans ce dossier. Merci.

M. Jean-Pierre Petignat (CS-POP) : Le rapport du Gouvernement sur le vote communaliste laisse entrevoir d'intéressantes perspectives pour la ville de Moutier. On y évoque en effet toute une série de questions liées aux effets pratiques, économiques et financiers du rattachement de la cité prévôtoise à l'Etat jurassien. C'est là une bonne chose.

Se réjouir ne signifie pas s'endormir. L'essentiel reste à écrire et à concrétiser. Il n'est pas de victoire possible à Moutier si une partie de ses électeurs a l'impression d'être l'objet d'un marché de dupes.

Des questions se posent chez nous, chez bon nombre de gens généreux, auxquelles il faut apporter des réponses concrètes. Face à un scrutin qui pourrait se jouer sur le fil, c'est notre devoir, celui du Parlement et du Gouvernement. Toute la société jurassienne attend de nous que nous l'assumions avec conviction et générosité.

Le 24 novembre 2013, le peuple jurassien, à une majorité des trois quarts, a fait la preuve de sa générosité et d'un farouche attachement à l'unité du Jura. Il a voté comme le 23 juin 1974 sur l'ensemble de son territoire historique. Il récidivera en toutes circonstances mettant en jeu ses aspirations profondes et ses droits les plus fondamentaux.

Nous connaissons tous nos responsabilités. Il nous reste à les prendre avec enthousiasme grâce à nos actes et à les transformer en engagements indiscutables et convaincants. A la majorité des militants prévôtois, évoquer un retour à la maison conduit à se lever comme un seul homme; il n'est pas besoin d'expliquer le sens de l'enjeu. Il est naturel et indispensable de fournir toutes garanties à celles et ceux qui s'interrogent légitimement sur le sort qui leur sera réservé dans leur vie de tous les jours. Nous devons être cohérents. De la confiance que nous donnerons à nos concitoyens indécis dépendra la victoire de la cause autonomiste.

Plusieurs centaines de militantes et de militants se sont retrouvés samedi 13 juin à Moutier dans le cadre de «Faites la liberté», dans une ambiance des grands jours, pour aborder la campagne de mobilisation et de conviction. Le mouvement est en marche. Des forces nouvelles, jeunes et déterminées s'engagent en première ligne pour la victoire. Une militante s'est exprimée : «Terre jurassienne mérite l'engagement de ses enfants pour une existence de paix et un avenir radieux».

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, il faut dire à Moutier que nous lui tendons les bras les plus généreux dans la convergence de nos objectifs communs. Moutier dans le canton du Jura, c'est une force supplémentaire considérable pour ce dernier et, pour nous tous, une force vive et une vie nouvelle, tous ensemble, au sein d'une communauté jurassienne solidaire, sociale, écologiste et progressiste. Tous ensemble, soyons prêts à cela ! Je vous remercie.

Le président : J'ouvre à présent la discussion générale et, dans ce cadre-là, je dois informer votre autorité que les observateurs de Sorvilier et de Moutier ont désiré s'exprimer. Y voyez-vous une quelconque objection ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Dans ces conditions, je me permets d'inviter à la tribune Monsieur Jean-Marie Koller, observateur au Parlement jurassien pour la commune de Sorvilier.

M. Jean-Marie Koller, observateur de Sorvilier : Le rapport du Gouvernement présenté ce jour à la réflexion du Parlement traduit avant tout un état d'esprit. Un état d'esprit fondé sur la confiance mutuelle que se sont accordée les partenaires de la feuille de route pour Moutier. Un état d'esprit vilipendé par la motion Bühler, adoptée il y a quelques jours par le Grand Conseil bernois, alors même que la procédure de consultation du projet de loi n'était pas close ! C'est un fait incontestable, qui soulève la question de la suite à donner à la Déclaration d'intention du 20 février 2012.

Notre histoire, vous le savez bien, est parsemée d'embûches, à l'origine desquelles se trouvent invariablement les fidèles de Berne. Parfois encouragés par les autorités cantonales, ceux-ci, abandonnant le champ des arguments, s'ingénient à saboter tout progrès du débat démocratique, cèdent souvent à l'insulte à l'égard d'une communauté jurassienne dont le seul tort est de prétendre à la reconnaissance de ses droits.

C'est dans ce contexte que le canton du Jura expose sa bonne volonté et que les Prévôtois énoncent leurs attentes. Samedi 13 juin à Moutier, aux côtés de compatriotes venus du Nord, s'appuyant sur des appels émouvants de jeunes orateurs des deux parties du Jura, ils étaient nombreux à écouter leurs porte-parole et à concevoir, dans l'enthousiasme, leur plan d'action en faveur de la réunion de leur cité à l'Etat jurassien. Un nouvel espoir s'est levé ce jour-là et il s'agit de ne pas le décevoir.

Membre du conseil municipal de Sorvilier, donc citoyen du sud du Jura, j'ai, avec mon collègue Pierre Corfu, la chance d'être l'hôte du Parlement jurassien. A ce titre, il m'est donné tout loisir de m'entretenir avec vous, représentants qualifiés du peuple jurassien, sur l'avenir du Jura. Cette possibilité est offerte à toute commune du Jura méridional qui, soucieuse de son sort à court, moyen et long termes, en ferait la demande. Cette générosité-là, le canton du Jura la tire de la fidélité du peuple jurassien à ses valeurs. Une générosité et une fidélité qui se sont exprimées avec un éclat particulier le 24 novembre 2013, jour sinistre où la majorité bernoise a décidé de maintenir le Jura-Sud sous l'emprise du canton de Berne.

Ce 24 novembre 2013 de funeste mémoire, Moutier a dit «oui» à la perspective d'une union avec le canton du Jura. Dans le prolongement des élections municipales, les Prévôtois ont placé leur confiance dans l'appel de leurs autorités. Ils l'ont fait à ce moment-là parce qu'ils ont cru et croient en la cohésion de la famille jurassienne, comme beaucoup d'autres citoyens alentour qui regardent au-dessus des horizons encombrés du «statut particulier» de la région. C'est à cette communauté-là que nous invitons les autorités cantonales jurassiennes à manifester leur intérêt et leur attachement. Moutier, cœur du Jura, ce n'est pas un slogan, c'est une réalité dont les racines sont profondes.

Moutier a beaucoup à gagner à faire partie du canton du Jura. Le canton du Jura a beaucoup à gagner en accueillant une ville de cette dimension et le potentiel économique qu'elle emmène avec elle. L'avenir régional a énormément à perdre en restant confiné au «statu quo» que, vainement, certains s'essoufflent à vouloir embellir.

Alors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, l'heure est venue de sonner le rappel. Le moment est là de se réunir autour d'un projet hautement bénéfique pour le Jura, sa communauté humaine, son histoire. Nous comptons sur vous plus qu'hier mais aujourd'hui moins que demain. Je vous remercie de votre bienveillante attention.

M. Pierre Corfu, observateur de Moutier : Il y a quelques jours à peine, j'imaginai m'exprimer à cette tribune en ma qualité d'observateur de Moutier pour dire toute la satisfaction des autorités prévôtoises de voir le processus d'autodétermination de leur ville se dérouler sans anicroche conformément à la feuille de route élaborée de manière exemplaire par les gouvernements de Berne et du Jura.

C'était sans compter sur le complot parlementaire ourdi la semaine dernière à Berne par quelques députés en mal de reconnaissance préélectorale. Ces élus peu scrupuleux, qui n'ont pas hésité à instrumentaliser l'avenir de notre ville pour régler des comptes dans un conflit gauche-droite de très mauvais aloi, n'ont sans doute pas pris la mesure de leur faute politique et de ses conséquences extrêmement préjudiciables sur le plan institutionnel.

En acceptant une motion irrecevable qui propose de modifier un projet de loi en consultation, en imposant un diktat à des communes sans même leur accorder le droit élémentaire à être entendues, en disqualifiant leur gouvernement et en reniant le travail accompli par ce dernier avec son homologue jurassien sous l'égide du Conseil fédéral, en discréditant le Conseil du Jura bernois, ces députés ont surtout porté une très grave atteinte aux institutions bernoises et à la crédibilité des autorités de ce canton. L'image de Berne, cet Etat qui voudrait se montrer moderne et piloté par des autorités clairvoyantes, en prend un mauvais coup. Avec cette maladresse, le canton de la capitale devient la risée de la Suisse entière grâce ou à cause de quelques va-t'en-guerre confondant détermination avec brutalité, intelligence avec rouerie et intérêt général avec profit partisan.

La Déclaration d'intention du 20 février 2012 devait conduire à une solution définitive de la Question jurassienne. La décision récente du Grand Conseil pourrait nous en éloigner et conduire à constater à regret l'échec de cet accord intercantonal. Ce serait toutefois sans compter sur la détermination des autorités prévôtoises, lesquelles ne se laissent pas intimider par ceux qui voudraient leur faire croire que c'est à Berne que se décidera l'avenir de Moutier, cœur du Jura historique. L'autonomie communale est l'un des fondements de notre système démocratique. Il s'agit, à nos yeux, d'un principe presque sacré que nous n'entendons pas laisser piétiner.

Alors, je vous l'annonce, ces prochains jours, le conseil municipal va souverainement décider de la date à laquelle il entend consulter la population de Moutier. Cela pourrait être, pourquoi pas, dans deux ans jour pour jour, à savoir le 18 juin 2017. Cette décision prise, elle sera transmise en priorité à Belprahon et à Grandval, les deux communes partenaires qui auront alors le loisir de fixer elles aussi une date à leur guise dans un délai de six mois suivant celle du vote de la Prévôté. Nous nous adresserons ensuite aux autorités bernoises en les priant de bien vouloir arrêter les bases légales qui correspondent à ces décisions.

Si nous n'obtenons pas gain de cause, alors nous engageons une procédure juridique auprès du Tribunal fédéral et nous envisagerons parallèlement d'autres actions de nature politique. Quoi qu'il en soit, à terme, le conseil municipal n'organiserait pas une votation dont les conditions lui disconviennent. Et si une telle consultation devait être mise sur pied par substitution, nous la viderions de son sens en appelant à son boycott. J'espère que cette position clairement affirmée ici à Delémont sera entendue jusqu'à Berne !

Ceci étant rappelé, il est important surtout d'en venir à l'essentiel, à savoir au rapport du Gouvernement jurassien adressé au Parlement, pour souligner que le contenu de ce

document est salué à Moutier. Le conseil municipal a en particulier pris note avec satisfaction de la volonté des autorités jurassiennes d'«appliquer à Moutier des politiques de développement économique, de développement territorial et d'implantation de services administratifs conformes à l'importance de cette ville»...

Le président : Un peu d'attention, s'il vous plaît ! Excusez-moi Monsieur l'observateur.

M. Pierre Corfu, observateur de Moutier : ... de prendre en compte «la situation exceptionnelle que représente l'accueil d'une telle commune qui justifie l'adoption de mesures particulières», telles par exemple la création d'une circonscription électorale propre. D'autres dispositions, d'ores et déjà envisagées, ont retenu notre attention, comme celles notamment qui «permettront à la cité prévôtoise de conserver ses atouts actuels (rôle de commune-centre, lieu d'implantation de services administratifs cantonaux, etc.)» et de profiter d'avantages notables en termes de représentation politique ou d'attractivité économique (aménagement d'une zone d'activités d'intérêt cantonal, etc.).

Le ton et le contenu du rapport gouvernemental prolongent le geste d'accueil fraternel exprimé par les Jurassiens lors du vote du 24 novembre 2013. A en croire les relations étroites et amicales que nous entretenons avec elles, il correspond aussi aux dispositions d'esprit constructif dans lequel les communes jurassiennes, et notamment celles de Porrentruy et de Delémont, envisagent l'intégration de Moutier non pas comme une concurrence mais comme une chance et un renforcement pour le Jura.

Moutier sait pouvoir compter sur l'amitié exprimée par les Jurassiennes et les Jurassiens. Dans les mois qui viennent, plus forte sera la fraternité jurassienne, plus sûre sera l'échéance de juin 2017. Aujourd'hui plus que jamais donc, amis Jurassiens, Moutier a besoin de vous ! Vive le Jura ! Vive Moutier, ville jurassienne !

Le président : Nous en sommes toujours à la discussion générale qui est ouverte. Est-elle demandée ? Oui. Monsieur le député Gilles Froidevaux.

M. Gilles Froidevaux (PS), président de groupe : A vous entendre, chers collègues, le Parlement réserve un bon accueil à ce rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura ou sur l'appartenance future de la ville de Moutier, comme il l'a fait traditionnellement ici à l'occasion de ce débat.

Et si le Parlement réserve un accueil plutôt favorable à ce rapport, il le doit probablement au Gouvernement jurassien qui a produit un document de qualité. Il le doit aussi au Parlement et aux groupes politiques qui ont toujours su faire preuve de cohésion autour des affaires jurassiennes.

J'aimerais prendre la parole brièvement encore juste avant la ministre pour remercier surtout la présidente de la délégation gouvernementale aux affaires jurassiennes, qui défendra pour la dernière fois ce rapport à la tribune du Parlement. Il y a encore six mois de législature. La législature n'arrive pas à son terme mais je crois qu'il s'agit ici du dernier grand débat en lien avec les affaires jurassiennes.

Madame Baume-Schneider a marqué de son empreinte le dossier jurassien. Elle a fait un certain nombre de propositions, avec le collège gouvernemental, importantes dans le domaine de la Question jurassienne. Et, au nom du groupe

socialiste et au nom du Parlement aussi, j'aimerais très sincèrement l'en remercier et l'en féliciter. (*Applaudissements.*)

Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente de la Délégation gouvernementale aux affaires jurassiennes : Merci pour les applaudissements et, en reprenant les différents propos des groupes, premièrement, le Gouvernement vous remercie du soutien et de l'accueil positif de ce rapport, qui est quand même un rapport sensiblement différent de celui des années précédentes étant donné que nous sommes désormais orientés sur des questions d'appartenance communale, d'appartenance de Moutier et des communes de la Prévôté qui le demanderont.

A ce titre, je tiens à remercier le président de la commission des affaires extérieures et les différents membres pour la qualité du débat que nous avons eu, pour les questions qui ont été posées et qui sont relayées aujourd'hui, à savoir – et c'est extrêmement important aux yeux du Gouvernement jurassien – comment associer le Parlement mais également comment associer la population jurassienne pour que chaque étape, chaque question sensible soit l'objet d'un débat de société et soit appropriée par chacune et chacun.

J'allais vous surprendre car j'ai noté une phrase et je vais citer l'UDC – je pense que ce sera la seule fois de ma vie, enfin j'imagine que je ne vais pas entrer dans ces égarements ! – «Nous sommes comme nous sommes, voilà». Et je pense effectivement que nous sommes fondamentalement jurassiens, attachés à la communauté jurassienne de manière fraternelle, de manière sincère, et que – cela a été relevé plusieurs fois aujourd'hui – au-delà de toute conjecture politique, il s'agit d'un état d'esprit. Il s'agit de valeurs à partager. Il s'agit de ne pas s'engouffrer dans les fausses promesses ou dans la langue de bois mais pas à pas, de continuer à construire un débat fraternel, un débat juste, pour que les citoyennes et les citoyens de Moutier puissent se prononcer en toute connaissance de cause et pour que les communes qui le souhaitent puissent également le faire.

Effectivement, pour le Gouvernement jurassien, lorsque nous avons pris connaissance de cette intervention parlementaire de Manfred Bühler et de ses acolytes, nous avons tout de même été un peu surpris parce que, pour la petite histoire, cette intervention porte l'intitulé de «Pour un vote communaliste rapide et fair-play». Et je ne pense pas que M. Bühler ait tout à fait la même définition que nous du fair-play, à savoir être honnête tout au long du jeu, du début à la fin. Pour le Gouvernement jurassien, il s'agit d'intrigues, il s'agit d'essayer d'enfumer le débat alors que son parti et M. Bühler sont les chantres de la démocratie directe, des valeurs qui nous touchent aussi. Et le Gouvernement jurassien a systématiquement affirmé qu'il serait du côté des autorités de Moutier pour définir quand et comment le vote devait s'organiser parce qu'il s'agit d'une question d'autonomie cantonale et communale.

Peut-être encore indiquer que nous avons pris note de l'information extrêmement importante – elle passait comme ça un peu avec légèreté – sur le fait que Moutier allait donc annoncer la date de la votation au 18 juin 2017. Aux côtés de mon collègue Philippe Receveur, féru d'histoire, nous avons tout de suite dit que nous souhaitions vivement que l'appel de Moutier soit aussi porteur d'espoir en matière de résistance et de liberté que le célèbre appel de Londres ! Je crois qu'il est extrêmement important de dire que tout ce qui a trait, pas seulement à la résistance mais à la communauté du peuple jurassien, doit se faire de manière respectueuse : respecter

chaque vote, respecter chaque étape, c'est exactement ce qui nous tient à cœur.

Préciser encore qu'aux yeux du Gouvernement jurassien, ce qui compte actuellement, c'est de définir ce mandat d'expertise pour que, l'année prochaine, 2016, puisse être consacrée aux études, aux questions qui seront posées dans les deux administrations et aux discussions politiques entre les deux conseils-exécutifs, la ville de Moutier et les experts – parce qu'on n'imagine pas un expert mais plutôt un bureau d'expertise – pour qu'ensuite, les messages puissent être discutés, probablement justement également avec le Parlement, pour que Moutier, à la date qu'elle aura choisie et qui sera retenue – on verra encore – puisse justement se prononcer en toute connaissance de cause.

Je crois que l'état d'esprit qui a prévalu, c'est le pragmatisme, la lucidité, certes une déception après la votation de novembre 2013 mais une volonté de poursuivre le processus.

Indiquer encore que la Délégation aux affaires jurassiennes, constituée de Michel Probst, Philippe Receveur et moi-même, de même que le Gouvernement jurassien, nous avons toujours été extrêmement fiers, motivés de contribuer pas à pas, de défendre le fait que chacune et chacun doit pouvoir s'exprimer. Et, aujourd'hui, la parole sera à Moutier, aux communes qui l'ont demandé, à savoir Belprahon, probablement également Grandval, peut-être d'autres. Là aussi, je pense que ce n'est pas juste que d'imaginer que Moutier n'ait pas le droit – on lui donne une mission de commune-centre – d'oser dire aux communes avoisinantes : «Nous souhaitons participer à la communauté jurassienne en votant sur notre appartenance» et il n'est pas du tout exclu d'aller faire la promotion dans le but que d'autres communes puissent rejoindre la commune-centre. Ce n'est pas du tout intrigant ou quoi que ce soit. Tout le monde vivrait une région de cette manière-là. C'est faux que de laisser accroire que Moutier a une attitude annexionniste avec les communes de la Prévôté. Je crois que, dans ce débat-là, elle a la possibilité, elle a la responsabilité de s'exprimer en tant que commune qui compte au niveau des institutions et au niveau politique dans la région.

Enfin, vous remercier. C'est vrai que, pour ce dernier rapport, les membres de la délégation avaient un petit pincement au cœur tout en se disant qu'ils avaient essayé à chaque fois d'être à la hauteur. Et nous sommes très fiers que le Parlement jurassien continue à être le partenaire, le contributeur d'un débat noble, justement... je n'ose pas utiliser le terme «fair-play» mais on l'avait mis dans la loi sur le sport car, en définitive, c'était possible... Et en disant «nous sommes qui nous sommes», donc fondamentalement Jurassiens. Et si tout à l'heure on s'est intéressé à Ederswiler par rapport à la langue, je crois qu'on doit laisser Moutier et chaque commune décider, en toute liberté et en toute connaissance de cause, de son avenir. Merci de votre attention.

Le président : Dans le cadre de ce débat qui se clôt ainsi, il a été question à quelques reprises de pragmatisme, de lucidité, de conjecture politique mais aussi de cœur. Et, comme vous le savez s'agissant de ce rapport annuel présenté par le Gouvernement, qui a changé de nom, nous ne levotons pas. Mais, en revanche, nous pouvons chanter ! Et j'invite cette assemblée, celles et ceux qui le souhaitent, à se lever pour entonner la Rauracienne.

(L'Assemblée entonne La Rauracienne.) (Applaudissements.)

Le président : Si tout le monde a repris son souffle, nous pouvons poursuivre l'examen de notre ordre du jour. Après ce dossier relevant de la présidence du Gouvernement, nous passons au Département de l'Economie et de la Coopération.

4. Question écrite no 2723

Quel avenir pour les deux frères Ouïgours dans la prison dorée ?

Didier Spies (UDC)

Il y a exactement cinq ans que les deux frères ont quitté Guantanamo pour rejoindre le canton du Jura.

En avril 2010, l'AJAM avait déclaré que les deux frères allaient bientôt entreprendre des stages de formation afin de pouvoir vivre de manière totalement autonome.

En octobre 2010, donc six mois après leur arrivée en Suisse, l'AJAM confirme que l'apprentissage du français était plus difficile que prévu. Mais l'objectif principal restait l'autonomie financière.

Aujourd'hui, nous apprenons du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) qu'en 2014, le canton du Jura a reçu de la part de la Confédération 50'000 francs pour l'hébergement, la formation et l'intégration des deux Ouïgours.

A l'époque, deux êtres humains ont pu quitter Guantanamo et cela est bien. Mais, aujourd'hui, ils se retrouvent dans une prison dorée et avec quelle perspective d'avenir ?

Le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

1. La Confédération a versé, en 2014, 50'000 francs à notre Canton mais combien le canton du Jura doit-il encore payer en plus par année pour l'hébergement, la formation et l'intégration des deux frères ?
2. Quels sont les frais réels ?
3. Jusqu'à quand la Confédération payera-t-elle une participation aux frais liés à l'accueil des Ouïgours ?
4. Est-ce que les frères suivent à ce jour une activité professionnelle ?
5. Est-ce que l'AJAM a tout entrepris pour les intégrer rapidement, comme elle l'avait laissé entendre lors de l'arrivée en Suisse ?
6. Est-ce que les frères ont la volonté de vouloir s'intégrer et d'atteindre l'objectif principal, qui est l'autonomie financière ?
7. Si la réponse à la question 6 est négative, quelles mesures spécifiques peuvent être entreprises et par qui ?
8. Est-ce que le délai pour atteindre l'objectif principal, qui est l'autonomie financière, a été fixé et, si oui, quel est donc ce délai ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement tient au préalable à relever que la question posée postule des éléments de réponse qui pourraient entrer en conflit avec les règles applicables en matière de protection de la personnalité. C'est la raison pour laquelle il s'astreint à une certaine réserve en ce qui concerne les informations touchant à la sphère privée des deux frères ouïgours.

Cela étant précisé, le Gouvernement apporte les éléments de réponse qui suivent.

Réponse à la question 1 :

Sur le plan financier, il sied de rappeler que la prise en charge de ces deux personnes échoit intégralement à la Confédération et, ce, jusqu'à leur indépendance financière. En d'autres termes, la République et Canton du Jura n'assume aucun frais découlant de leur accueil et de leur encadrement.

Réponse à la question 2 :

Le coût de l'encadrement social et de l'intégration des deux frères ouïgours correspond aux montants figurant dans les comptes de la République et Canton du Jura, depuis leur arrivée en 2010, lesquels sont intégralement remboursés par la Confédération.

Réponse à la question 3 :

Comme précisé sous chiffre 1, la Confédération prend à sa charge l'ensemble des frais des deux ressortissants ouïgours jusqu'à leur indépendance financière. C'est dire que la prise en charge n'est pas limitée dans le temps.

Réponse aux questions 4 et 5 :

Le développement de projets professionnels conduisant à l'autonomie a toujours été un des objectifs majeurs de l'accompagnement de ces personnes par l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM). Cette dernière encadre et suit les deux frères ouïgours avec compétence et professionnalisme, comme d'ailleurs elle le fait pour l'ensemble des personnes dont elle a la charge.

Il est toutefois important de rappeler que les deux frères ont séjourné durant huit ans à la prison américaine de Guantanamo et ont été par la suite totalement innocentés par les autorités américaines des crimes dont on les avait soupçonnés. Il est néanmoins indiscutable que ces huit ans ont profondément et définitivement marqué la vie et la personnalité de ces deux personnes. Comme pour d'autres personnes prises en charge et souffrant de traumatismes comparables, l'AJAM travaille avec une institution installée à Lausanne, spécialisée dans l'accompagnement de personnes traumatisées par la guerre et la torture, afin de permettre le suivi le plus optimal et efficace possible.

Réponse aux questions 6 et 7 :

Malgré leur parcours et les traumatismes subis, ils ont la volonté de s'en sortir et de tendre à l'autonomie. Leur accompagnement doit par conséquent se poursuivre en prenant en considération un certain nombre de paramètres inhérents à leur vécu et en veillant à mettre en œuvre des conditions propres à favoriser leur intégration la plus complète. Pour preuve de leur intégration, il y a lieu de saluer notamment l'énergie déployée par les deux frères pour acquérir notre langue, si bien qu'à ce jour, il n'est plus nécessaire de recourir à un traducteur pour s'entretenir avec eux. A cela s'ajoute le fait qu'ils n'ont jamais donné lieu à critique ou à plainte de la part des autorités.

Réponse à la question 8 :

Il n'est pas possible aujourd'hui de fixer quelque délai que ce soit au vu de leur situation et de leur parcours. Tout est cependant mis en œuvre, sous le contrôle de la Confédération, pour offrir à ces personnes le suivi et l'encadrement le plus adéquat et le plus efficace possible. A noter encore qu'en février 2015, la Confédération a totalement validé l'accompagnement et le suivi mis en place jusqu'à présent. Les représentants de la Confédération ont également souligné la très bonne qualité et le professionnalisme de l'encadrement des frères ouïgours.

M. Didier Spies (UDC) : Je suis partiellement satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Didier Spies (UDC) : J'aimerais pour commencer préciser que lorsque j'ai rédigé la question écrite, je me suis imaginé me retrouver avec mon frère dans une même situation. Loin de sa famille et de son pays, sans connaissance de la langue du pays d'accueil et après huit longues années de prison à Guantanamo avec toutes les souffrances psychiques. Je ne le souhaite à personne. Je respecte donc sincèrement les deux personnes concernées et je précise encore qu'elles ne posent aucun problème à la société.

Cela étant précisé, je reviens encore sur un seul point.

Effectivement, la Confédération prend à sa charge l'ensemble des frais des deux ressortissants ouïgours et cela jusqu'à leur indépendance financière.

Le groupe UDC a toutefois de la peine à croire que la somme totale annoncée par le Secrétariat d'Etat aux migrations, donc 50'000 francs pour les deux personnes, puisse suffire à couvrir les frais. Ce montant doit suffire pour payer deux loyers avec les charges, les frais pour les cours de français, les frais médicaux, donc aussi de l'institution installée à Lausanne et spécialisée dans l'accompagnement de personnes traumatisées par la guerre et de la torture, les frais de transports, les frais de formation, l'argent de poche et les autres frais que nous aurions oubliés.

Les coûts réels pour une seule personne sont bien plus élevés que les 25'000 francs annoncés par le Secrétariat d'Etat aux migrations.

D'où en résulte une dernière question : est-ce que l'AJAM subventionne une partie des frais supplémentaires ou est-ce que la Confédération prend par exemple directement à sa charge les frais de l'institution spécialisée à Lausanne ainsi que d'autres frais liés à l'encadrement des deux frères ? J'en aurais terminé et je vous remercie de votre attention.

M. Francis Charmillot (PS) : Je peux vous répondre directement, en tout cas à votre question. Le 100 % des charges de ces deux personnes est pris en charge par la Confédération sur la base de factures extrêmement détaillées transmises au département de Michel Probst. Ces 50'000 francs, je ne sais pas où vous les avez trouvés. Les charges sont prévues sur la base des normes SIAS comme toute personne assistée avec des prestations circonstancielles contrôlées comme n'importe quelle personne assistée... point. Et tout est pris en charge par la Confédération et pas seulement jusqu'à leur indépendance financière... bien évidemment le jour où elles le seront mais si le temps qu'il faut prendre pour que ces objectifs se réalisent dure, il faut bien comprendre que la Confédération nous a assuré, lors de la visite où ils ont validé le travail que nous faisons, que ce sera jusqu'à ce moment-là mais il n'y a aucune limite de temps dans la prise en charge totale de ces deux personnes par la Confédération.

Ceci étant dit, cher collègue Didier, vous avez choisi de commencer à lancer votre campagne électorale en posant une question écrite le 25 mars 2015 sur la situation et le devenir des deux Ouïgours de Guantanamo que le Jura a accueillis voici cinq ans.

Le 23 mars, soit deux jours avant la date figurant sur votre question écrite, vous passiez, cher collègue Spies, quasiment sept heures seul à côté de moi dans un bus qui conduisait la

commission des affaires extérieures en visite à Strasbourg au Conseil de l'Europe. Sept heures parce qu'on n'allait pas vite ! (*Rires.*) Pendant cet aller-retour, fort agréable d'ailleurs, en votre compagnie, à aucun moment, vous ne m'avez parlé de votre souci du devenir des deux Ouïgours, ni des huit questions s'y rapportant alors que, j'en suis sûr, vous saviez très bien que c'est l'institution que je dirige qui a la charge de ces deux personnes ! Vous citez même l'AJAM dans votre cinquième question en vous demandant si elle fait correctement son travail.

Je ne peux en déduire que, finalement, votre souci n'est pas de comprendre vraiment la situation de ces deux personnes mais bien plutôt de lancer votre campagne électorale sur le dos de deux personnes victimes d'injustice et traumatisées à vie par huit ans d'enfer et de maltraitance à Guantanamo !

Vous vous permettez même de qualifier le séjour de ces deux personnes dans votre titre de « prison dorée ». Vous incitez d'ailleurs ainsi, à mon avis, la population à porter un regard négatif, voire suspicieux sur ces deux personnes.

Le sentiment qui me vient, cher collègue, est un sentiment de tristesse. On ne partage pas volontiers ses émotions à cette tribune, ce n'est sûrement pas le lieu, mais je tenais à vous partager la mienne.

Je ne reviendrai pas sur les réponses qui ont été données à vos questions et les informations sont claires. Je vous assure encore que l'AJAM fait, je le pense, du bon travail pour eux et pour toutes les autres personnes dont elle a la charge.

Pour terminer, juste vous dire que, visiblement et en tout cas politiquement, votre parti a beaucoup d'intérêt pour les problèmes de l'asile et il propose, à grand renfort de publicité dans la presse, de multiples solutions publiées régulièrement. Mais, concrètement, votre formation est la seule de cet hémicycle à ne pas être représentée au sein de l'association que l'Etat a mandatée pour remplir cette mission fédérale de l'accueil des requérants d'asile dans chaque canton et qui a la charge des Ouïgours depuis cinq ans. Mais, chers collègues, devenez membre de cette association créée par l'Etat voici plus de vingt-cinq ans, revendiquez une place au comité comme tous les partis qui y sont représentés aux côtés des églises, de la Croix-Rouge et de Caritas ! Vous aurez des réponses à de nombreuses questions que vous vous posez. Vous serez proches de la réalité de la prise en charge de toutes ces personnes et vous trouverez l'espace pour faire des propositions afin d'améliorer la qualité du travail que nous faisons, en toute connaissance de cause. Venez, cher collègue Spies ! Nous vous tendons les bras.

Bravo encore à notre pays mais surtout aux autorités cantonales, en particulier au Gouvernement, d'avoir permis de raccourcir les souffrances de ces deux hommes injustement emprisonnés. Beaucoup de chemin reste à faire pour eux et pour toute personne pouvant tant soit peu imaginer ce qu'ils ont vécu et subi. Et c'est pire que ce que vous pouvez imaginer, cher collègue Spies ! C'est cinq ans de gagnés et pas cinq ans de prison dorée ! Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. Didier Spies (UDC) : J'aimerais juste m'adresser au député Charmillot et lui demander qu'il nous annonce dès qu'il y a une place au comité pour qu'on puisse s'annoncer...

M. Francis Charmillot (PS) (*de sa place*) : Il faut demander votre admission à l'association !

M. Didier Spies (UDC) : D'accord. Je passerai pour en faire partie et pour m'annoncer.

Il est clair que l'UDC a une position très difficile pour pouvoir intégrer des associations ou d'autres commissions, ceci pour qu'on soit bien au clair, mais c'est avec plaisir que je me ferai un devoir de m'inscrire dans celle-ci. C'est gentil. Merci.

5. Interpellation no 835

Développement durable : quid de l'après Juragenda 21 ?

Raphaël Ciochi (PS)

Le canton du Jura a souhaité, dès 1999, s'engager sur la voie du développement durable. L'unité de développement durable (UDD) avait pour mission de concrétiser cet engagement. Une étape importante est l'inscription du développement durable dans la Constitution jurassienne le 28 novembre 2010.

Les actions développées sur le plan cantonal jusqu'en 2013 l'ont été dans le cadre de Juragenda21, avec comme fil rouge la promotion de la santé et de la qualité de vie.

Depuis 2014 et le départ de la « Déléguée à Juragenda21 », il semblerait que de nouvelles réflexions soient en cours pour instaurer un lien plus fort entre la politique du développement durable et les politiques publiques menées par le Service du développement territorial (SDT), avec un accent sur les processus participatifs.

Toutefois, dans le contexte actuel d'économies, de remise en cause de prestations et de réorganisation de certains services de l'Etat, le risque est grand que cette importante obligation constitutionnelle ne se concrétise plus avec la même volonté que celle exprimée lors de la votation populaire.

Par conséquent, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

1. Depuis 2010 et l'inscription dans la Constitution jurassienne, quel bilan le Gouvernement tire-t-il des actions développées au titre du développement durable ?
2. Le dernier « Cadre de référence cantonal de développement durable » a été adopté par le Gouvernement en 2006. A l'avenir, quel cadre de référence guidera l'action des autorités et de l'administration cantonale sur la voie de la durabilité ?
3. Plus particulièrement, qu'en est-il de l'après-Juragenda21 et du poste de délégué-e au développement durable ? Le Gouvernement a-t-il fixé de nouveaux objectifs, élaboré un nouveau catalogue de mesures/actions pour les atteindre, et selon quel calendrier ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

M. Raphaël Ciochi (PS) : Chers collègues, c'est avec un plaisir certain que j'interviens aujourd'hui sur cette interpellation. Déposée en février, cette interpellation sur le développement durable aura duré... mais c'est enfin un plaisir pour moi de l'aborder !

Le concept de développement durable est complexe et polysémique. Il peut faire l'objet d'une interprétation large, voire très large, et, à ce titre, englober beaucoup d'actions. Par conséquent, il est aisé de croire ou de faire croire que l'on fait beaucoup pour le développement durable alors qu'en réalité, on en fait peu.

Heureusement, dans notre Canton, des principes et des objectifs ont été introduits dans une fiche du plan directeur cantonal et dans plusieurs programmes de législation. De même, un programme Juragenda 21 donne une bonne dynamique à cette thématique. Je suis personnellement convaincu que les actions réalisées sont nombreuses. Plusieurs d'ailleurs se sont avérées de véritables réussites au fil des années. Je pense par exemple au label «Fourchette verte» ou encore à la démarche du «Pédibus».

Toutefois, je crois que, dans certains cas, on aurait pu faire mieux ou faire plus. Pour ne citer qu'un exemple, je trouve encore particulier que le poste de délégué au développement durable soit vacant depuis près de deux ans ! Comment peut-on mener une politique active dans ce domaine-là sans un élément comme le délégué ?

L'idée n'est pas ici de faire un long développement pour cette interpellation. Je trouve qu'elle est suffisamment précise dans son énoncé. Pour ma part, il est important de faire aujourd'hui un point de situation sur les actions réalisées depuis 2006 et, surtout, sur ce qu'on fait de plus depuis 2010 et l'inscription du développement durable dans la Constitution jurassienne ? Une décision approuvée par 85 % des Jurassiennes et des Jurassiens qui ont voté.

Monsieur le Ministre, d'avance je vous remercie du bilan critique que vous dresserez à cette tribune. Merci également de nous indiquer les actions prévues à l'avenir et ce qui est prévu concernant le poste du ou de la délégué(e). Merci.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Je vais tâcher de répondre dans l'ordre aux questions qui ont été abordées par l'interpellation no 835, en commençant par la première d'entre elles s'agissant de savoir, depuis 2010 et l'inscription dans la Constitution jurassienne, quel bilan le Gouvernement tire-t-il des actions développées au titre du développement durable.

Entre 2010 et 2013, les actions ont essentiellement renforcé celles qui ont été menées depuis 2004. De nombreux projets ont été poursuivis avec succès dans le cadre de Juragenda21, avec un accent sur les domaines de la santé et de la mobilité, notamment la mobilité douce. On peut citer par exemple la promotion de «Pedibus», la «Fourchette verte», les «Brunch santé» ou encore la journée du tourisme durable. D'autres actions ont permis de sensibiliser la population aux enjeux du développement durable, avec différents supports dont le site internet, des conférences publiques, la participation à des événements comme le «Slow Up» ou le Salon de l'immobilier.

Le bilan porte sur l'ensemble de la période de Juragenda21. On constate que les initiatives, dans un premier temps, ont été développées de manière ponctuelle. Pour avoir un meilleur impact, l'option privilégiée a ensuite été de s'appuyer sur des programmes plus larges. A titre d'exemple, l'action d'une mobilité réfléchie, qui valorisait uniquement l'auto-partage, est devenue «Plan B», le programme jurassien qui aujourd'hui soutient les entreprises mettant en place un plan de mobilité.

En dépit du succès remporté par Juragenda21, le bilan a mis en lumière la nécessité d'une réorientation de l'action cantonale, ceci pour plusieurs raisons :

- La réalisation d'actions très diverses, touchant des publics-cibles multiples, n'apparaît pas comme la meilleure manière d'aborder la politique de développement durable. Les principes véhiculés perdent en lisibilité, le fil conducteur disparaît, ce qui au fond dessert la promotion du concept

de développement durable. Le Canton doit se concentrer sur des actions délimitées qui lui permettent d'avoir un impact renforcé dans un certain nombre de domaines et, plutôt que de gérer des projets, être une force de proposition sur le plan jurassien.

- Il était prévu aussi que la société civile reprenne progressivement les projets à son compte, ce qui n'a pas vraiment été constaté dans les faits. Ainsi, la pérennité des projets n'a pas pu être assurée autrement que par un soutien financier du Canton ou son implication dans la gestion des projets. La politique de développement durable menée par l'État doit impliquer davantage les acteurs jurassiens.
- Les options pour les projets posaient la question des objectifs poursuivis : orientées promotion de la santé et mobilité douce, elles s'apparentaient de plus en plus à des politiques publiques traditionnelles. Il convient de revenir à une politique de développement durable mettant l'accent sur la transversalité et prenant davantage en compte les trois piliers du concept.
- Le nombre d'instances impliquées, avec le Département de l'Environnement et de l'Équipement et le Département de la Santé et des Affaires sociales, ainsi que le Service du développement territorial ou le Service de la santé publique et la Fondation O₂ pour les missions opérationnelles, a abouti à la nécessité de s'accorder sur une répartition judicieuse des compétences, de manière à éviter des doublons dans les activités des uns et des autres.

C'est sur la base de ces éléments d'analyse que des axes de réorientation ont été définis.

Deuxièmement : quel est le cadre de référence pour l'avenir qui se substituera à celui adopté en 2006 ?

Ce «Cadre de référence cantonal de développement durable» est un document fort qui garde toute sa pertinence et n'a pas de raison d'être abandonné. Il prévoit de nombreuses orientations pour guider l'action. Celles qui seront privilégiées devront rester réalistes, c'est-à-dire tenir compte des ressources disponibles (un poste à 50 % de délégué au développement durable et un budget de 60'000 francs diminué partiellement dans le cadre d'OPTI-MA pour des initiatives dans ce domaine).

Troisième question : Plus particulièrement, qu'en est-il de l'après-Juragenda21 et du poste de délégué au développement durable ?

Je répondrai, pour le Gouvernement, que, sur la base du bilan réalisé, que je viens d'évoquer, trois principes ont été posés pour réorienter les activités dans ce domaine :

- 1° Le bouclage du programme d'actions de Juragenda21, en confiant les projets qui n'étaient pas encore terminés à la Fondation O₂, les projets étant en lien direct avec les domaines de la compétence de cette association.
- 2° Une réorientation de la politique de développement durable autour de thèmes essentiels à cette politique, qui sont :
 - les processus participatifs, qui veillent à l'implication de chacun dans les choix et décisions à prendre et constituent une approche centrale du développement durable;
 - la prise en compte, dans une approche transversale, des trois préoccupations du développement durable (social, environnemental, économique), avec des outils permettant d'analyser les projets ayant un impact fort sur le Canton, en particulier dans le domaine économique;

- l'exemplarité de l'Etat qui peut, à travers le développement durable, renforcer certains résultats d'OPTI-MA (par exemple à travers les économies d'énergies ou une gestion durable de certains achats).
- 3° Troisième des principes posés pour réorienter les activités dans ce domaine-là, le désenchevêtrement des tâches entre les services de l'Etat et la Fondation O₂, les aspects de stratégie et d'initiatives relatives aux politiques publiques restant entre les mains de l'Etat; la Fondation O₂, reconnue comme centre de compétences en gestion de projet, pourra être sollicitée pour des prestations ponctuelles.

La question du rattachement institutionnel du développement durable reste ouverte, avec deux options possibles, à évaluer selon les avantages pour le Canton :

- Soit on reste à la situation actuelle, avec le maintien du poste de délégué au développement durable au Service du développement territorial, une option qui va de pair avec l'intégration du développement durable dans les politiques suivies par le service.
- Soit on peut opter pour le rattachement du poste à la Chancellerie, une option allant dans le sens d'une plus grande transversalité et d'une extension du développement durable à la prise en compte des dossiers forts de l'administration dans son ensemble.

L'année 2014 aura été celle des analyses et des échanges. 2015 permettra d'entrer dans une phase d'opérationnalité croissante, en précisant les actions et les étapes principales. Point important, comme le mentionne l'interpellateur, le poste de délégué au développement durable n'a pas encore été repourvu. Avant de repourvoir ce poste, il a semblé nécessaire au Gouvernement de mieux connaître l'orientation de la politique de l'Etat dans ce domaine. Egalement, le processus OPTI-MA impliquait de reconsidérer certaines répartitions de postes à l'interne et nous voulions utiliser au mieux les compétences disponibles au sein de l'Etat pour ce faire. Cela étant, le poste devrait être repourvu à brève échéance, avec un accent nouveau mis sur la gestion des affaires transversales, une préoccupation centrale du développement durable.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, les réponses que le Gouvernement pouvait apporter aux différentes questions abordées par l'interpellation no 835.

M. Raphaël Ciocchi (PS) : Je suis partiellement satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Raphaël Ciocchi (PS) : Tout d'abord, je remercie le Gouvernement, via son ministre, pour la qualité de sa réponse et de la franchise avec laquelle le Gouvernement a tiré un bilan des dix dernières années dans le domaine du développement durable.

Je prends note, Monsieur le Ministre, que les succès sont nombreux mais que, vous le reconnaissez, il est aujourd'hui nécessaire de réorienter la politique de développement durable car, si j'ai bien pris note, les principes perdent en lisibilité, le fil conducteur disparaît, le Canton n'est pas suffisamment une force de proposition dans ce domaine-là sur le plan jurassien, la politique de développement durable manque de transversalité ou encore la société civile ne reprend pas les projets lancés par les autorités politiques.

Cinq remarques de fond pour lesquelles je vous remercie. Cinq remarques de fond qui ne sont véritablement pas du détail. Donc, pour ma part, il y a effectivement lieu de remettre l'ouvrage sur le métier.

Maintenant, certes, vous annoncez que nous allons rapidement entrer dans une phase – si je me souviens bien – d'opérationnalité croissante. Je reconnais personnellement votre brio littéraire et votre maîtrise du verbe. A quelques uns de votre départ, vous arrivez encore à me surprendre ! *(Rires.)*

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Equipeement *(de sa place)* : Ce n'est pas fini !

M. Raphaël Ciocchi (PS) : Non, ce n'est pas fini ! *(Rires.)* Mais, bref, pour ma part, j'interprète «phase d'opérationnalité croissante» comme une «phase d'inactivité décroissante». A ce titre, je suis plutôt satisfait de cette remarque-là.

Cependant, pour la suite, je suis tout de même sceptique par rapport aux axes d'orientation, comme vous les appelez, qui vont être développés :

Premièrement, le développement des processus participatifs.

Deuxièmement, le développement d'une approche transversale.

On les connaît. Plus que des objectifs du développement durable, les processus participatifs et la démarche transversale sont véritablement des outils, des méthodes, mais ce ne sont pas encore des mesures ou des objectifs qui permettent d'atteindre un but à mon avis suffisamment précis et ambitieux dans ce domaine-là. Pour ma part, par rapport à la suite, l'après-Juragenda21 reste encore très flou par rapport à ce point-là.

Autre remarque que je soulève, le poste de délégué. Je vous remercie aussi de vos informations. C'est tout de même pour moi un peu paradoxal : d'un côté, vous dites que deux options restent ouvertes (un rattachement à la Chancellerie ou un rattachement au Service du développement territorial) mais, en même temps, vous dites que ce sera repourvu à brève échéance alors qu'il faut déjà se positionner sur le rattachement institutionnel de cet acteur ! Pour ma part, ce n'est pas du tout le même profil de compétences, ce n'est pas du tout la même personne qu'on recherche. Donc, effectivement, je salue, en tout cas pour l'instant, le fait d'attendre un peu et de préciser le poste. J'espère qu'on n'a pas déjà une personne à qui on cherche un emploi ! Je souhaite surtout ici qu'on trouve un bon profil, qu'on définisse véritablement le délégué ou la déléguée qu'on souhaite pour mener une politique dynamique et, ensuite, qu'on aille chercher la perle rare. A titre personnel, je souhaiterais qu'on puisse la trouver dans le Jura, voire dans l'administration. Si on doit aller ailleurs, je ne suis pas le premier à crier mais je souhaite véritablement qu'il y ait des personnes compétentes qui travaillent pour notre Canton, notre administration, notre population.

A titre personnel et sur la base des améliorations que vous avez annoncées – ça veut dire la recherche de plus de transversalité – il m'apparaît compliqué de trouver plus de transversalité avec un rattachement au Service du développement territorial. Je crois véritablement que le délégué, à mon avis, doit être rattaché à la Chancellerie mais c'est un avis personnel que je formule ici.

Enfin, dernier point, vous l'avez aussi abordé mais à peine, la notion de ressources financières à disposition du développement durable. Là aussi, chers collègues, on peut attribuer beaucoup de dépenses au développement durable parce que beaucoup de politiques publiques sont liées au développement durable. Si je prends le cas particulier du délégué, vous le savez tous, dans le cadre du programme OPTIMA, on a réduit son budget de 60'000 francs à 35'000 francs. Ce qu'il faut aussi savoir, chers collègues, c'est que, sur ces 35'000 francs, il y a en tout cas 10'000 francs qui sont attribués à la remise et au prix du développement durable. Donc, concrètement, il reste 25'000 francs comme budget au délégué ou à la déléguée du développement durable pour mener une politique active. Je ne crois pas qu'en 2010, 85 % des Jurassiennes et des Jurassiens ont inscrit un nouvel article constitutionnel avec en tête de donner un budget de 25'000 francs à une personne ! Mais c'est une remarque très précise. Il faut justement considérer l'ensemble des dépenses faites au nom du développement durable.

Je ne fais pas un procès d'intention. Bien évidemment, je vais suivre attentivement l'évolution de ce dossier. Je voulais marquer quand même un tout petit peu le débat sur le développement durable. Cela fait deux ans que la déléguée est partie. Cela fait deux ans, on peut le dire, que la politique est tout de même en veille dans ce domaine-là. Donc, je tenterai de suivre attentivement l'évolution de ce dossier. Je suivrai l'évolution de ce dossier attentivement cette année encore... et puis, si je me développe durablement en politique, ce que je souhaite... je suivrai aussi l'évolution de ce dossier l'année prochaine, voire les cinq années qui suivent ! *(Rires.)*

Plus sérieusement, je trouve que notre Parlement devrait être renseigné plus précisément et plus régulièrement sur ce qui se fait au titre du développement durable. C'est dans ce sens que je compte intervenir très prochainement. Je vous remercie de votre attention. Je remercie encore le ministre de son attention et de sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Alors, je découvre un peu quelque chose. On juge la politique du développement durable du canton du Jura à l'intensité budgétaire qu'on met en relation avec la dotation à remettre au délégué au développement durable.

Le délégué au développement durable, c'est un poste important. Je crois que le Gouvernement vous en a donné quitte au travers de son débriefing des années passées, de sa volonté de continuer à donner des moyens et une mission plus visible, plus efficace encore, avec cette intention affichée ce matin.

Mais vous savez très bien ce que le Jura fait pour le développement durable, Monsieur le Député. Vous travaillez depuis de nombreux mois sur la conception cantonale des transports. Vous avez connaissance de la conception directrice en matière d'énergie. Vous allez vous prononcer bientôt sur la loi sur l'énergie. Vous savez ce qu'on fait en matière d'amélioration du sol. Je laisse de côté les questions de durabilité financière en relation avec l'assainissement budgétaire et toutes ces choses-là qu'il faut mettre en relation étroite avec certaines séquences de la mission du délégué au développement durable. Il n'est pas au service de ces dossiers en particulier mais c'est une tâche qui s'exprime au travers de dossiers comme ceux-ci et qu'il ne faudrait pas – alors, peut-être, j'insiste plutôt pour l'assistance ou pour la presse – réduire à la mission du seul poste de délégué au développement durable. Cela me paraissait important de le souligner pour que

l'on sache qu'au-delà de ce poste-là que nous voulons re-pourvoir et voir entreprendre plus encore à l'avenir, nous sommes tous nombreux ici autour à avoir retroussé nos manches et à être fermement décidés à continuer à le faire et, ça, ça n'étonnera personne.

Le président : Il est 11.16 heures. Je vous propose d'interrompre ici le traitement des sujets qui concernent le Département de l'Environnement et de l'Équipement et en particulier la loi portant adaptation de la législation en matière de gestion de la zone à bâtir pour une raison bien précise, c'est que nous avons été nantis d'une résolution valablement signée par plus de quinze députés, qui s'intitule... s'il vous plaît !... «Responsabilité sociale pour la Coupe du monde de football».

22. Résolution no 164 Responsabilité sociale pour la Coupe du monde de football Jean-Pierre Petignat (CS-POP)

Les Coupes du monde de football continuent à occasionner des violations des droits humains.

Le Parlement jurassien, sensible aux droits humains, s'associe et signe la pétition de Solidar Suisse qui demande à la FIFA d'adopter une Charte de responsabilité sociale pour les futures Coupes du monde.

Le futur président, qui sera nommé en remplacement de Sepp Blatter, doit s'engager pour que l'organisation des Coupes du monde respecte des critères sociaux minimaux.

Programme en quatre points pour une Coupe du monde socialement juste :

1. Renforcer les exigences lors de l'attribution des coupes du monde

Les pays doivent protéger les personnes touchées par la construction, les vendeuses, les vendeurs, les ouvrières et les ouvriers des chantiers.

2. Définir les critères sociaux pour l'attribution des coupes du monde

Respecter les droits du travail selon les conventions de l'OIT et des droits humains est pris en compte dans le catalogue des critères d'attribution.

3. Adaptation des contrats avec les Pays-Hôtes

La FIFA édicte des lignes directrices pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de construction des stades, pour la prise en compte des droits humains dans l'ensemble des projets en lien avec la Coupe du monde. La FIFA et ses partenaires protègent les possibilités de revenu des travailleurs à proximité des stades.

4. Mise en place de mécanismes de contrôles et de sanction

Un groupe de travail institutionnalisé, qui comprend des représentants de la société civile et de la FIFA, se réunit régulièrement et exige le contrôle de la clause de durabilité. Des visites tripartites garantissent le respect des droits du travail sur les chantiers. Les manquements sont sanctionnés. En cas de graves violations des droits humains, le pays organisateur peut se voir retirer l'attribution de la Coupe du monde.

M. Jean-Pierre Petignat (CS-POP) : Je ne pensais pas intervenir à la tribune pour défendre cette résolution mais j'ai constaté qu'il y avait des abstentions et des députés qui n'avaient pas signé le texte. Alors, c'est la raison pour laquelle j'essaie de vous expliquer pourquoi il faut signer la pétition à travers notre résolution.

Solidar Suisse demande à la FIFA d'assumer ses responsabilités sociales sur les chantiers du Qatar, synonymes d'esclavagisme et d'accidents.

Cette pétition a déjà obtenu près de 10'000 signatures.

Solidar Suisse se bat pour une société plus juste sur le plan social, politique et économique. Dans les pays en développement, il s'engage pour promouvoir des conditions de travail décentes et le respect des droits humains. Il fournit également une aide humanitaire en cas de catastrophes naturelles. Via des campagnes, Solidar sensibilise la population suisse aux enjeux de la pauvreté dans le monde et propose des solutions pour y remédier.

Solidar, c'était donc anciennement l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière que, vraisemblablement, les Francs-Montagnards en tout cas connaissent et les promeneurs également. L'Œuvre suisse d'entraide ouvrière a travaillé à l'étang de La Gruère pour aménager les sentiers dans le cadre des travaux de chômage.

Pourquoi un canton veut s'engager pour cela ? Je pense que, de temps en temps, il faut oser, vraiment oser et prendre des décisions vis-à-vis des peuples et des personnes qui ont des difficultés. Je pense que c'est le rôle du Parlement jurassien, qui doit de temps en temps un peu faire preuve d'optimisme et de progrès, un peu plus loin qu'à l'accoutumée, vis-à-vis de la Suisse et du monde.

Il y a trente ans environ, le Parlement jurassien avait soutenu et voté une résolution à Pleigne, que j'avais la chance de déposer, à la quasi-unanimité, contre le travail des enfants. On me dira «ça n'a pas d'effet» mais, souvent, ici au Parlement, Amnesty International nous demande des signatures. On signe, on a confiance et je crois qu'avec les rapports que nous avons de temps en temps, ça a un certain succès.

Alors, finalement, si on ne signe pas ça, on ne fait rien mais je pense qu'il faut être courageux et avoir confiance finalement. Et notre Parlement, c'est quand même quelque chose de conséquent. C'est le législatif d'un canton suisse et si on peut se manifester dans ce domaine, Mesdames et Messieurs les Députés, ça sera à notre honneur.

La FIFA n'en est plus à un scandale près. En marge des affaires de corruption et de la réélection de Sepp Blatter à sa tête, Unia, l'ONG Solidar Suisse et l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois ont dénoncé les conditions de travail catastrophiques sur les chantiers des stades de la Coupe du monde 2022 au Qatar.

Vendredi dernier, ils étaient plus de 200 militants à dénoncer un bilan humain effrayant. «Les ouvriers, en majorité des migrants, originaires d'Asie du Sud-Est, y sont traités comme des esclaves. Même les droits les plus élémentaires des travailleurs ne sont pas respectés. A ce jour, on déplore des centaines de décès liés aux conditions de travail et de vie lamentables», s'insurgent l'ONG et les syndicats dans un communiqué. En hommage à ces victimes du travail, ils ont érigé cent croix devant le Hallenstadion de Zurich où se déroulait le congrès de la FIFA le 29 mai dernier.

Mesdames et Messieurs les Députés, je vous engage à voter notre résolution.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre des Sports :

Il est évident que le Gouvernement ne saurait souscrire à des conditions, que ce soit de travail, de vie, de résidence, indignes ou encore promouvoir des conditions de travail tout à fait contraires au droit du travail international. Par contre, comme l'a relevé Monsieur le député Petignat, sans en être les bras ballants, effectivement, il peut y avoir des postures éthiques importantes à prendre au niveau institutionnel mais, ensuite, se demander à qui le Gouvernement relaie cette résolution. Il semblerait qu'il faudrait la relayer à Solidar. En général, on doit relayer les décisions, propos, postures politiques du Parlement à la Confédération ou à une instance politique autre. Donc, là, ce serait de transmettre à Solidar. On la transmettra donc en disant que la Confédération se doit, comme dans d'autres dossiers, de promouvoir des conditions dignes d'existence d'une manière générale.

Par contre, pour ce qui concerne toutes les intrigues ou procédures internes à la FIFA, vous comprendrez bien que ce n'est pas ce qui préoccupe politiquement le plus actuellement.

Pour les conditions de travail dignes, pour un mode de vie et de résidence indigne, nous relayerons la résolution mais avec vraiment toute la modestie de la posture d'un canton dans le contexte actuel. Merci de votre attention.

Au vote, la résolution no 164 est acceptée par 33 voix contre 7.

Le président : C'est ainsi que je vous propose de mettre un terme à nos débats pour cette matinée, en vous remerciant pour votre endurance sans pause à mi-matinée. Nous nous retrouvons donc pour l'inauguration, comme je vous l'ai déjà précisé... s'il vous plaît, encore deux secondes quand même !... de l'œuvre «Moulin à histoire» de Jean-Pierre Gerber et de la sculpture «La Grande Madre» d'Umberto Maggioni dans les jardins de l'Hôtel du Parlement et du Gouvernement. Vous avez quatre minutes pour vous y rendre et j'aimerais bien vous revoir cet après-midi à partir de 13.45 heures pour reprendre nos travaux, notamment sur la LAT. Merci. A tout à l'heure et bon appétit !

(La séance est levée à 11.25 heures.)